

**PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL
D'ACCOMPAGNEMENT
DES HANDICAPS
ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE
(PRIAC)**

2014-2018

SOMMAIRE DU PRIAC 2014-2018 DE LA REGION CENTRE

- Eléments de cadrage – page 3 à 34
- La programmation détaillée pour personnes âgées par territoires de santé : les tableaux
- La programmation détaillée pour personnes en situation de handicap par territoires de santé : les tableaux
- Annexes – informations complémentaires (hors PRIAC):
 - o ESAT
 - o GEM

ELEMENTS DE CADRAGE

INTRODUCTION

Le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) prévu à l'article L.312-5-1 du Code de l'action sociale et des familles est un élément du Projet Régional de Santé (PRS).

Il est composé d'objectifs de programmation pour la mise en œuvre du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS).

Le champ d'intervention du PRIAC concerne les prestations délivrées auprès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, c'est-à-dire les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) financés par l'Etat et l'Assurance Maladie, seule ou conjointement avec les Conseils généraux. Il ne concerne pas, à ce stade, les autres prestations médico-sociales à destination des publics en difficultés spécifiques (addictions...)

Ce programme dresse, pour les ESMS relevant, pour tout ou partie, du champ de compétence tarifaire du Directeur Général de l'Agence régionale de santé (ARS), les priorités de financement des créations, extensions ou transformations d'établissements et services au niveau régional.

Le PRIAC a vocation à donner une visibilité pluriannuelle sur la programmation et l'évolution de l'offre médico-sociale sur la durée du PRS en engagement et en exécution.

L'actualisation 2014 a pour objectifs de s'adapter :

- à la capacité à faire des promoteurs à mettre en œuvre leur autorisation
- à la déclinaison régionale des plans nationaux dans les différents territoires de santé de la région Centre en fonction des moyens notifiés par la CNSA
- à la mise en œuvre des restructurations de l'offre de santé prioritairement dans le cadre de la contractualisation
- à la mise en œuvre des actions du schéma régional d'organisation médico-sociale suite à l'avancée des travaux en cours

L'actualisation 2014 ne vise pas à modifier les orientations et les projets retenus lors de la programmation 2012-2016 mais à les compléter en fonction des moyens financiers supplémentaires attribués dans le cadre des plans nationaux ou rendus disponibles dans le cadre des enveloppes régionales, et à les ajuster à la marge en fonction de l'avancée des projets prévus initialement et des dynamiques territoriales.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Les éléments de contexte présentés lors de la formalisation du PRIAC en 2012 sont toujours d'actualité dans le cadre de l'actualisation 2014 :

+ **Le contexte de la mise en œuvre du mode d'allocation de ressources en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).** Ce mécanisme est désormais totalement opérationnel.

L'autorisation d'engagement constitue désormais la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au titre des mesures nouvelles pour la durée du SROMS et le crédit de paiement constitue la limite supérieure des crédits couvrant ces dépenses chaque année.

Ces droits de tirage AE/CP se doivent d'être scrupuleusement respectés par l'ARS.

La conséquence en est que le PRIAC se décline désormais **en programmation intégralement cadrée** ; c'est-à-dire qu'il présente uniquement les projets qui sont financés dans le cadre des mesures nouvelles médico-sociales assurance maladie ; ce mécanisme ne s'appliquant pas encore pour les crédits relatifs aux ESAT, GEM et MAIA.

+ **Le contexte de la mise en œuvre des plans nationaux.**

Pour les personnes âgées, ce contexte renvoie plus particulièrement à la fin du plan Alzheimer et à la fin du plan solidarité grand âge pour lesquels les crédits de mesures nouvelles sont délégués uniquement jusqu'en 2014.

Pour les personnes handicapées, ce contexte renvoie à mise en œuvre du plan autisme, à la mise en œuvre du plan handicap rare et à la fin du plan pluriannuel de créations de places en faveur des personnes handicapées. Pour ce dernier plan, des crédits sont délégués jusqu'en 2016.

La répartition des mesures nouvelles doit être ciblée en fonction des orientations nationales qui ont été définies aux ARS pour respecter les objectifs nationaux de programmation de ces dits plans.

+ **Le contexte de la mise en œuvre des orientations du schéma régional d'organisation médico-sociale**

Le PRIAC étant le document de programmation qui doit contribuer à la mise en œuvre des objectifs du schéma régional, les projets retenus dans le cadre de ce PRIAC doivent naturellement s'inscrire dans la déclinaison des objectifs opérationnels de ce schéma et de ses actions ; et ceci pour l'intégralité du montant des mesures qui y est consacré.

Tous les 21 objectifs opérationnels et 69 actions n'ont pas à faire l'objet d'une déclinaison dans le cadre de ce document de programmation étant donné qu'ils ne se matérialisent pas systématiquement par des besoins de financement de places nouvelles médico-sociales par l'Assurance Maladie ou l'Etat.

+ Le contexte de la mise en œuvre du nouveau régime d'autorisation par appel à projets

La procédure d'appel à projet est désormais le préalable à la délivrance, par l'autorité compétente, de l'autorisation de création, d'extension et de transformation des ESMS prévue à l'article L.313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles lorsqu'ils font appel partiellement ou intégralement à des financements publics.

La publication d'un calendrier prévisionnel des appels à projets pluriannuel, visible sur le site internet de l'ARS du Centre permet d'éclairer l'ensemble des parties prenantes, sur les besoins priorités à satisfaire.

Un certain nombre d'appels à projets sont inscrits dans le cadre de cette actualisation.

+ Le contexte de la formalisation de l'annexe dite « programmatic » au SROMS

Compte tenu de la déclinaison en programmation totalement cadrée, et du nouveau régime d'autorisation par appel à projet, la CRSA a souhaité qu'un document présentant les projets recensés et connus en attente de financement soit formalisé.

Ce document, non opposable, a pris le nom d'annexe dite « programmatic » au SROMS » et il est composé des éléments suivants :

- Les réponses à des besoins non satisfaits issus des dossiers CROMS en attente de financement
- Les réponses à des besoins non satisfaits issus des dossiers CROMS devenus caducs et confirmés par rapport à l'opportunité par les autorités d'autorisation (Conseils Généraux/ARS)
- Les réponses à des besoins exprimés et déjà validés par les autorités d'autorisation en attente de financement (et d'une inscription au PRIAC pour PA/PH) pour être mis en fonctionnement (extension non importante) ou pour lancer un AAP
- Les réponses à des besoins à venir susceptibles de s'exprimer ou d'être confirmés dans le cadre des différents travaux de mise en œuvre des actions du SROMS ou des travaux des schémas départementaux

Cette annexe a pour objectif de rendre lisible des demandes de développement de l'offre médico-sociale en attente de financement et les besoins considérés comme non satisfaits par les acteurs du médico-social. Elle prend en compte plus particulièrement les orientations des schémas départementaux non inscrits au PRIAC actualisé et les dossiers CROMS non financés (18 dossiers pour personnes âgées et 49 dossiers pour personnes handicapées soumis aux dernières séances en 2010).

Cette annexe est actualisée parallèlement au PRIAC.

LES CRITERES DE PRIORISATION DE LA REPARTITION DES FINANCEMENTS DE L'ACTUALISATION DU PRIAC 2014

L'actualisation 2014 n'ayant pas pour vocation de modifier les projets inscrits dans le PRIAC 2012, ni de remettre en cause les orientations de l'ARS, les critères arrêtés dans le cadre de l'ancienne programmation sont confirmés et adaptés.

1er critère : Les projets doivent être en cohérence avec les orientations prévues par la CNSA pour mettre en œuvre ou solder les plans nationaux

Pour les personnes en situation de handicap, les mesures nouvelles concernent exclusivement la mise en œuvre du nouveau plan autisme et du plan handicap rare.

Concernant le plan autisme, les mesures consacrées au développement de l'offre médico-sociale sont essentiellement ciblées sur les adultes handicapés et pour les enfants, uniquement sur le développement de places de SESSAD. Ces mesures nouvelles viennent compléter les projets déjà répartis dans le cadre des autorisations d'engagement 2011/2012 ciblées sur une répartition privilégiant l'accompagnement alternatif à l'hébergement en institution par le soutien à la vie en milieu ordinaire (domicile et scolarisation) par le développement de services et sur les formules d'accompagnement intégrées dans une approche territoriale des réponses co-financées pour les adultes handicapés .

Concernant le plan handicap rare, les mesures concernent le financement d'une équipe relais et le développement d'une offre médico-sociale spécifique.

Pour les personnes âgées, aucune mesure nouvelle n'a été notifié par la CNSA à la région Centre depuis la dernière actualisation du PRIAC que cela soit dans le cadre du plan solidarité grand âge ou le plan Alzheimer. Cependant, un montant de crédits a été dégagé sur la marge de manœuvre régionale et des crédits en attente de versement de la CNSA (ex enveloppe anticipée) ne sont pas affectés à des projets concrets et restent à répartir.

Dans ce cadre, les projets retenus seront ciblées principalement sur le maintien à domicile par le développement de places pour les solutions alternatives à l'hébergement complet, soit la création ou l'extension de Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), d'accueil de jour et d'hébergement temporaire.

2ème critère : Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des orientations du schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS)

Dans le cadre de l'actualisation du PRIAC, les projets qui s'inscrivent dans les orientations prioritaires du SROMS, en cohérence avec les orientations nationales seront pris en compte dans le document actualisé de programmation.

Pour la population « personnes en situation de handicap », les objectifs opérationnels prioritaires dans le cadre de cette actualisation sont ceux ciblés sur l'adaptation et le développement de l'offre de prise en charge médico-sociale et plus particulièrement l'autisme dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et la HAS, ceux contribuant à la prise en compte des ruptures de parcours des usagers (scolarisation, vieillissement des personnes handicapées, amendements creton, situations complexes et handicap rare) et ceux concourant au maintien à domicile (dispositifs de répit, SESSAD et SSIAD)

Pour la population « personnes âgées », les objectifs opérationnels prioritaires dans le cadre de cette actualisation et compte tenu des mesures nouvelles complémentaires à celles arrêtées en 2012, sont les suivants :

-L'objectif opérationnel 20 soutenant le développement des mesures de répit qui concourent au soutien des aidants et contribue au maintien des personnes âgées à domicile.

-L'objectif opérationnel 21 sur l'adaptation de l'offre en SSIAD au sein des territoires en tenant compte des spécificités afin de soutenir le maintien et la prise en charge à domicile par le renforcement de l'offre existante.

3^{ème} critère : Les projets doivent contribuer à la réduction des écarts interdépartementaux d'équipements en ESMS mesurés à partir de la dépense d'assurance maladie rapportée à la population cible.

Ce critère s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'objectif du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen de l'ARS du Centre contractualisé avec Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé. Décliné au niveau de l'offre médico-sociale, il a pour but de favoriser les territoires de santé moins bien pourvus en termes de dépense en € par habitant donc indirectement en offre d'équipement médico-sociale par rapport à ceux qui sont considérés mieux pourvus, pour chaque population cible.

Nom Région	Code Département	Libellé Code Département	Dépense en €/habitant 2012 Personnes Agées *
Centre	18	Cher	1 964
Centre	28	Eure-et-Loir	2 085
Centre	36	Indre	1 891
Centre	37	Indre-et-Loire	1 817
Centre	41	Loir-et-Cher	2 030
Centre	45	Loiret	1 850
Total Centre			1 925

*Dépenses tous régimes 2012 PA en euros – population INSEE au 01/01/2009

Nom Région	Code Département	Libellé Code Département	Dépense en €/habitant 2012 Personnes Handicapées		
			enfants	adultes	PH
Centre	18	Cher	541	101	235
Centre	28	Eure-et-Loir	333	66	153
Centre	36	Indre	540	140	259
Centre	37	Indre-et-Loire	433	79	190
Centre	41	Loir-et-Cher	425	114	214
Centre	45	Loiret	360	58	155
Total Centre			415	83	188

*Dépenses tous régimes 2012 PH enfants et adultes en euros (hors IME Belges) – population INSEE au 01/01/2009

Enfin, les projets ciblés seront prioritairement identifiés dans le cadre de l'actualisation 2014 si :

- Ils contribuent à la restructuration du tissu médico-social existant en vue de son adaptation à l'évolution de la demande

L'objectif vise à poursuivre, et à rendre plus lisible, la restructuration de l'offre d'équipements mise en œuvre dans les départements qui se sont engagés dans une adaptation de leur offre territoriale afin d'être plus efficaces dans la déclinaison des politiques, des plans nationaux et la réponse aux besoins locaux. Les établissements identifiés en fonction de différents paramètres (la réponse aux besoins, l'inadaptation géographique, la convergence tarifaire,...) doivent pouvoir s'inscrire dans une démarche de contractualisation : (CPOM), Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) et être accompagnés en termes de qualification et de professionnalisation de leurs salariés.

- Ils s'inscrivent dans l'annexe « programmatic » (ex dossiers CROSMS) ou dans une démarche d'appels à projets.

Plusieurs appels à projets étaient déjà inscrits dans le cadre de l'actualisation du PRIAC 2012. Les effets produits par ces appels à projet en termes de financement assurance maladie seront prioritairement assurés dans le cadre de l'actualisation de ce PRIAC sur les années concernées. Suite aux travaux régionaux, ils pourront faire l'objet d'une précision en termes de mise en œuvre.

D'autres appels à projets viendront compléter la programmation et ils seront rendus lisibles d'ici la fin de l'année 2014 par la publication d'un nouveau calendrier pluriannuel d'appels à projets.

LE MONTANT DES ENVELOPPES MEDICO-SOCIALES DU PRIAC DE 2014 à 2018 ET DETAIL DE L'ACTUALISATION PAR POPULATION ET PAR ANNEE DE PROGRAMMATION

Le montant des enveloppes médico-sociales du PRIAC 2014/2018 est composé :

- des notifications CNSA en date du 5 décembre 2011 et 13 février 2012, attribuant à la région Centre les soldes du plan national solidarité grand âge et du plan pluriannuel de création de places,
- des crédits de mesures nouvelles dits enveloppes anticipées déléguées antérieurement à la mise en place des ARS et produisant encore des effets sur les années 2014 et suivantes,
- des notifications CNSA issues des réserves dites nationales
- des notifications CNSA du nouveau plan autisme 2013/2017 en date du 12 décembre 2013 et du plan handicap rare,
- d'un reliquat de la marge de manœuvre régionale issue plus particulièrement de l'enveloppe personnes âgées

Le secteur des personnes âgées :

L'enveloppe médico-sociale personnes âgées :

Le montant global des crédits de mesures nouvelles en faveur des personnes âgées pour l'ensemble de la durée de l'actualisation de ce PRIAC est de **11 037 095 €**.

Ce montant global se décompose ainsi :

- 6 932 168 € au titre des enveloppes anticipées déjà notifiées et gagées
- 1 500 959 € au titre des mesures nouvelles du Plan Alzheimer déjà notifiées et gagées
- 510 371 € au titre des enveloppes anticipées notifiées, non déléguées en crédits de paiement et à répartir dans le cadre de l'actualisation de ce PRIAC
- 374 000 € au titre de la réserve nationale notifiée et gagée
- 526 195 € au titre des autorisations d'engagement déjà notifiées et gagées
- 1 193 402 € au titre de la marge de manœuvre régionale et à répartir dans le cadre de l'actualisation de ce PRIAC

Le tableau suivant précise les crédits attendus par l'ARS de 2014 à 2018 :

Origine des crédits	Montant	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
Crédits notifiés et gagés	7 458 363 €	2 793 759 €	3 783 768 €	880 836€		
Plan Alzheimer crédits notifiés et gagés	1 500 959 €	1 281 084	219 875			
Crédits de paiement en attente à répartir (dont réserve nationale)	884 371 €		476 836 €	407 535 €		
Marge de manœuvre régionale 2014 gagée	1 193 402 €		592 768 €	426 073 €	174 561	
TOTAL	11 037 095 €	4 074 843	5 073 247	1 714 444	174 561€	0 €

Ces moyens nouveaux représentent le solde du plan solidarité grand âge, du plan Alzheimer et de la marge de manœuvre régionale de l'ARS. Aucune mesure nouvelle complémentaire n'a été notifiée par la CNSA au titre des exercices 2014 à 2018.

Les points particuliers dans le cadre de l'actualisation 2014 :

Le plan Alzheimer :

L'année 2014 constitue une année de finalisation du plan Alzheimer 2008/2012 ; plan qui a fait l'objet d'une prolongation suite à la décision du Président de la République.

Elle consiste à mettre en œuvre les derniers projets de la déclinaison régionale des mesures du plan national Alzheimer qui permettent à la région Centre d'atteindre (même de dépasser) les cibles qui lui ont été fixées.

Il est rappelé que les cibles fixées initialement à la région Centre dans le cadre du plan Alzheimer étaient les suivantes :

- 21 équipes spécialisées Alzheimer (ESA) dont 3 dans le Cher, 4 dans l'Eure et Loir, 3 dans l'Indre, 4 dans l'Indre et Loire, 3 dans le Loir et Cher et 4 dans le Loiret
- 74 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) dont 09 dans le Cher, 12 dans l'Eure et Loir, 11 dans l'Indre, 10 dans l'Indre et Loire, 12 dans le Loir et Cher et 20 dans le Loiret
- 5 + 1 unités d'hébergement renforcé en EHPAD (UHR) ; la cible initiale de 5 UHR à installer ayant été complétée par le financement sur la marge de manœuvre régionale des crédits Alzheimer d'une 6^{ème} UHR dans le Loir-et-Cher à Vendôme.
- 6 plateformes de répit (PFR) soit une par territoire de santé

L'année 2014 concerne plus particulièrement la finalisation de l'installation des derniers pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) et des plateformes de répit.

Dans ce cadre, seront financés et installés d'ici la fin de l'année 2015 :

- 4 PASA dans le Cher à St Amand Montrond, Fussy, Aubigny et Lignières,
- 4 PASA dans l'Eure et Loir à Dreux, Chartres, La Loupe et Senonches, une extension de 2 places d'un PASA à Bonneval et une PFR à Abondant,
- 2 PASA dans l'Indre à Levroux et Ste Sévère, une extension de 2 places d'un PASA à Le Blanc et 1 PFR à Saint Maur,
- 5 PASA dans l'Indre et Loire à Ballan Miré, Tours, Luynes, Loches et Richelieu,
- 1 PASA dans le Loir et Cher à Romorantin,
- 5 PASA dans le Loiret à Auxy, Malesherbes, Montargis, Dry et St Benoit sur Loire

Dans le cadre de la finalisation du déploiement des mesures du plan national, la création de Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades (MAIA) est également prévue en région Centre. 2 nouvelles MAIA complémentaires seront ainsi créées en 2014 dans l'Eure et Loir et le Loir et Cher. Il est annoncé la poursuite du développement de ces dispositifs au titre des prochaines années. Les territoires de santé du Loiret et du Cher seront prioritaires.

Cette dernière mesure n'est pas intégrée dans le cadre de l'actualisation 2014 du PRIAC ; l'ARS n'ayant aucune garantie sur le financement pluriannuel de mesures complémentaires qui n'entrent pas dans le mécanisme des AE/CP.

Enfin, il convient de noter qu'un nouveau plan Alzheimer, élargi aux autres maladies neuro-dégénératives et qui portera en particulier sur l'accompagnement des aidants, l'entourage qui aide les malades est attendu d'ici la fin de l'année 2014.

Le plan solidarité grand âge :

L'actualisation du PRIAC 2014 repositionne sur l'année effective de réalisation, la programmation actée en 2012 au titre des années 2014 et suivantes.

La finalisation du plan solidarité grand âge prévoit la création de 581 places d'EHPAD et 163 places de répit/services qui se répartissent de la manière suivante :

- 117 places d'EHPAD dans le Cher : à Fussy, Massay et Vierzon,
- 30 places d'EHPAD dans l'Eure et Loir à Auneau,
- 88 places d'EHPAD dans l'Indre à La Chatre, Chasseneuil et Chaillac,
- 172 places d'EHPAD dans l'Indre et Loire à Tours, Montlouis et Druye,
- 15 places d'EHPAD dans le Loir et Cher à Mer,
- 159 places d'EHPAD dans le Loiret à Lorcy, St Denis de l'Hôtel, St Jean de la Ruelle, Beaune la Rolande, et Montargis.
- 25 places de répit/service dans le Cher à Fussy et Lignières Chezal-Benoit et Vierzon,
- 9 places de répit dans l'Eure et Loir à Auneau, La Loupe et Lèves,
- 48 places de répit/services dans l'Indre à Levroux, St Maur, Ste Severe et Chaillac,
- 46 places de répit dans l'Indre et Loire, Tours, Montlouis, Joué les Tours Fondettes et en accueil de jour itinérant dans le Sud-Touraine (GCSMS),
- 2 places de répit dans le Loir et Cher à Vineuil,
- 33 places de répit dans le Loiret à Lorcy, St Denis de l'Hôtel, Huisseau sur Mauves et Montargis.

Il convient de noter que le plan solidarité grand âge a permis de financer en 2014 la création d'un accueil de jour itinérant à Lignièrès dans le Cher après appel à projet et une équipe mobile pour personnes âgées à domicile de 20 places par transformation de l'offre médico-sociale à St MAUR dans l'Indre. Ces deux dispositifs innovants contribuent à la mise en œuvre des actions du SROMS.

Crédits des enveloppes anticipées (EA) du plan solidarité grand âge notifiés mais non délégués en crédits de paiement

Les ex EA et la réserve nationale ont été notifiés à la région mais ils n'ont pas encore été délégués en crédits de paiement pour un montant de 884 371 €. L'ARS a souhaité cependant affecter des projets à ces montants. Ces derniers ont permis la programmation des créations de places suivantes :

- 21 places de services dont : 5 places de SSIAD dans le Cher, 5 dans l'Indre, 5 dans le Loir et Cher et 6 dans le Loiret (dont 1p place pour l'équipe mobile pour personnes âgées migrantes)
- 41 places d'hébergement temporaire dont : 6 places dans l'Indre, 24 dans l'Indre et Loire et 11 dans le Loir et Cher
- 6 places d'accueil de jour dans le Loir et Cher
- 18 places d'EHPAD dont : 10 places dans l'Eure et Loir et 8 places dans le Loiret

La marge de manœuvre régionale 2014 :

Compte tenu des crédits délégués par la CNSA, l'ARS du Centre a pu dégager une marge de manœuvre régionale au titre de l'année 2014 d'un montant de plus de 1M €.

L'actualisation du PRIAC permettra de répartir en programmation de 2014 à 2017 ce montant en fonction des orientations régionales suivantes :

-Projets qui s'inscrivent dans les orientations nationales et régionales de soutien au domicile (répit accueils de jour – hébergement temporaire, SSIAD) et prise en charge des personnes âgées migrants en foyers.

Dans ce cadre, est proposé en programmation, le financement de :

- 19 places de services dont : 10 places de SSIAD dans l'Eure et Loir et 9 places dans le Loiret. Pour ces dernières places, il s'agit de la création d'une équipe mobile pour personnes âgées migrants qui aura pour objectif de prendre en charge ces usagers dans leurs foyers d'accueil.

- 12 places d'hébergement temporaire dans le Loiret,

- 40 places d'accueil de jour dont : 6 places dans le Cher, 10 places dans l'Indre, 12 places dans l'Indre et Loire et 12 places dans le Loiret.

-Projets qui s'inscrivent dans l'annexe dite « programmatique » au SROMS ou suite à des engagements de l'ARS : projets de places d'hébergement permanent en EHPAD non retenus dans le cadre de l'ancienne actualisation du PRIAC faute de financement, soutenus par les autorités de tarification et qui s'inscrivent dans les orientations des schémas départementaux.

Sont proposées en programmation 44 places d'EHPAD réparties comme suit :

- 06 places dans l'Indre à Châteauroux
- 10 places dans 2 établissements de l'Indre et Loire
- 14 places dans le Loir et Cher
- 14 places dans 2 établissements du Loiret

La restructuration de l'offre médico-sociale :

Elle renvoie plus particulièrement à la mise en conformité des accueils de jour telle que prévue par le décret n°2011-1211 du 29 septembre 2011 relatif à l'accueil de jour codifié à l'article D312-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles et par la prise en compte d'orientations de schémas départementaux.

Le décret cité ci-dessus précise en effet que la capacité minimale en accueil de jour est fixée respectivement à 10 places dans les structures autonomes et à 06 places lorsque l'accueil de jour est rattaché à un EHPAD.

L'actualisation 2014 permettra de redéployer et de restructurer l'offre médico-sociale :

- 76 places d'EHPAD dont 60 places dans l'Eure et Loir (par appel à projet sur Chartres), et 16 places dans l'Indre et Loire
- 34 places d'accueil de jour dont 12 dans l'Eure et Loir, 11 places dans l'Indre et Loire, 7 places dans le Loir et Cher (sur 2 établissements), et 4 places dans le Loiret
- 18 places d'hébergement temporaire dont 10 places dans l'Eure et Loir et 8 places dans le Loiret (dont 4 places d'urgence)

La réserve nationale :

La région Centre a bénéficié de l'autorisation d'engagement pour financer 26 places d'hébergement temporaire Vacances répit dans le cadre de la réserve nationale. Ce financement exceptionnel a donné lieu à la mise en œuvre d'un appel à projet conjoint sur l'année 2014 et a permis d'autoriser l'association « Les Fondettes VRF Touraine ».

Le projet associe une structure médico-sociale et une structure du tourisme social et familial pour organiser et coordonner l'accompagnement de l'aidant et celui de l'aidé accueillis conjointement dans une perspective de répit et de détente. Ce projet a une vocation nationale.

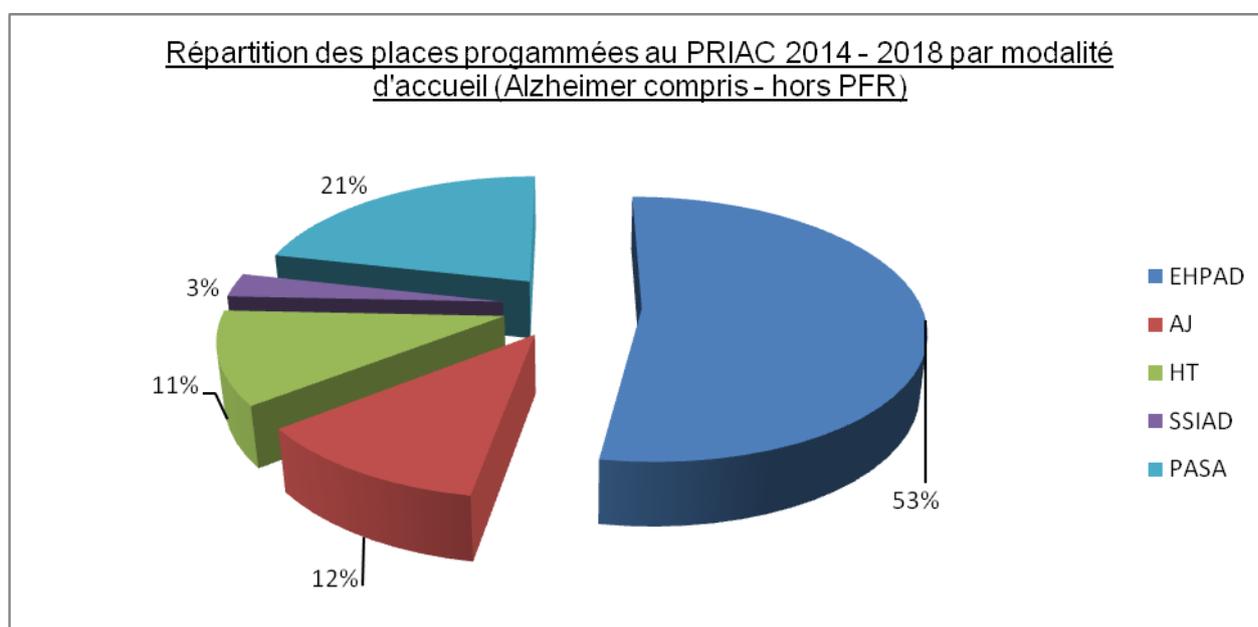
Compte tenu de la non attribution des crédits de paiement correspondant au titre de l'année 2014, l'ARS du Centre avancera sur sa trésorerie d'enveloppe la mise en œuvre de ce projet d'ici la fin de l'année.

Le détail de la programmation :

L'actualisation du PRIAC permettra de financer en mesures nouvelles et/ou par redéploiement de 2014 à 2018 :

- 719 places d'établissements d'hébergement pour personnes âgées Dépendantes (EHPAD)
- 160 places d'accueil de jour
- 154 places d'hébergement temporaire
- 40 places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et/ou équipes mobiles domicile
- 292 places de pôles d'activités et de soins adaptés (PASA)
- 2 PFR

En global, ces places se répartissent de la manière suivante entre le milieu ordinaire et l'institution (dispositifs du plan Alzheimer compris – hors PFR) :

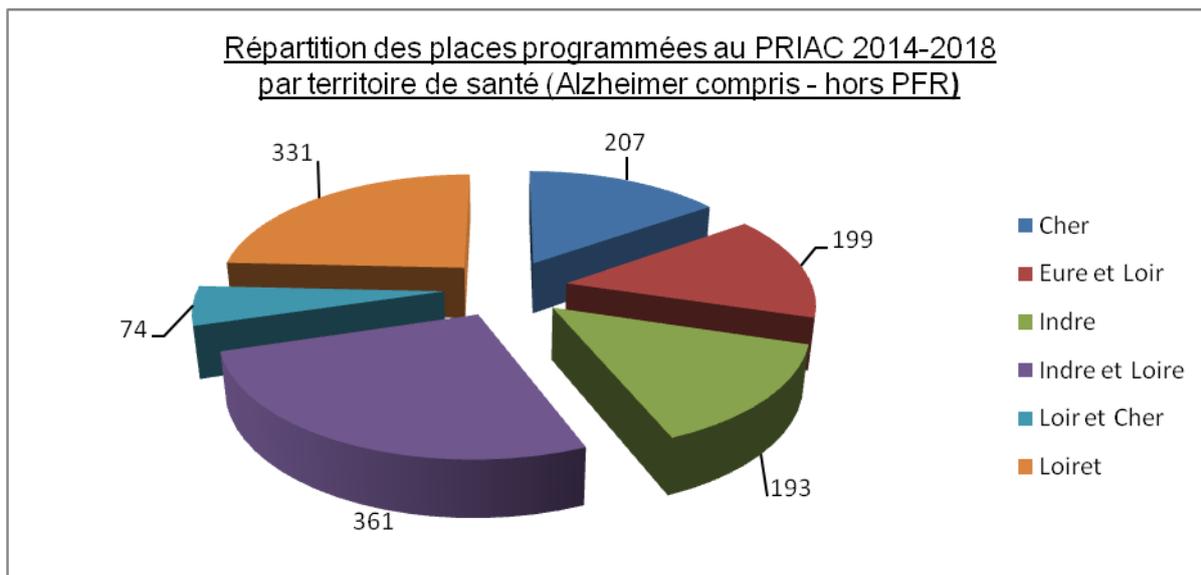


La part importante dans la programmation de l'hébergement permanent est encore la résultante de la priorisation par l'ARS dans le cadre des financements disponibles des projets viables d'EHPAD en cours de réalisation et inscrits dans les PRIAC antérieurs (ex dossiers CROMS) ou l'annexe dite « programmatique ».

Sur cette programmation globale, la répartition des nouvelles AE 2011/2012 respecte l'objectif assigné par le niveau national à la Région Centre en étant affectée sur les dispositifs concourant au domicile (services et répit).

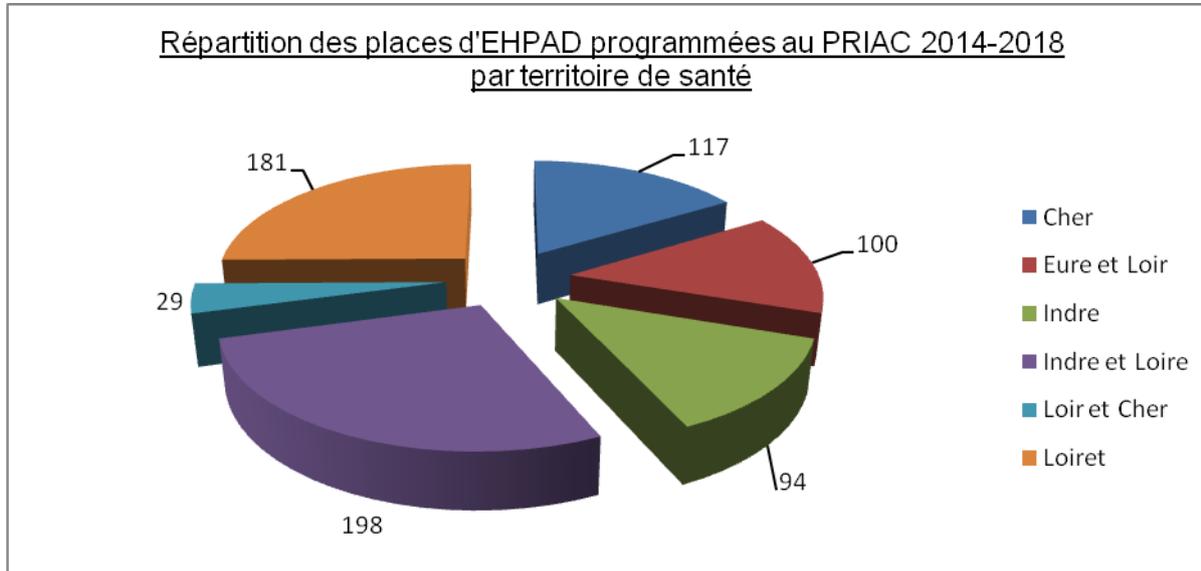
La marge de manœuvre régionale a été également prioritairement ciblée sur les dispositifs concourant au maintien à domicile.

La répartition par territoire de santé des 1365 places programmées sur la totalité du PRIAC est la suivante :



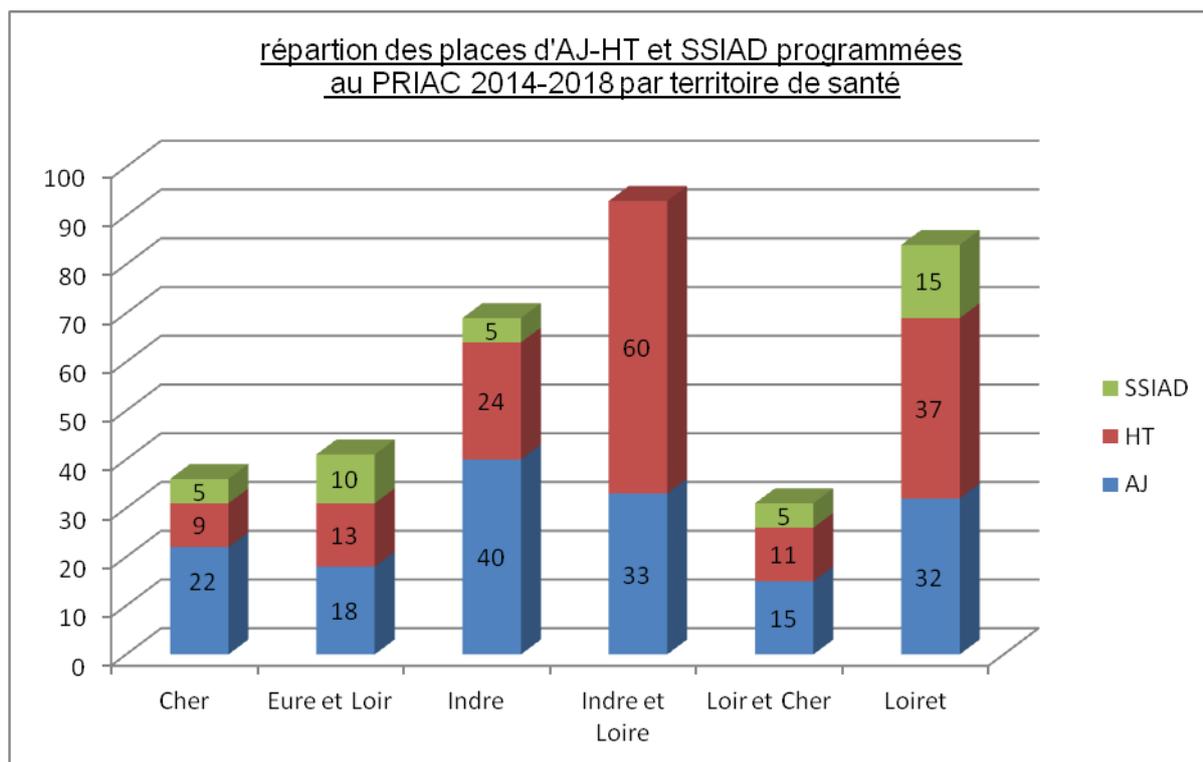
En global, l'Indre et Loire et le Loiret sont les territoires de santé les plus bénéficiaires de cette programmation. Ces deux territoires de santé sont prioritaires compte tenu que leur nombre de personnes âgées dépendantes va augmenter le plus dans les 10 ans à venir et qu'ils sont parallèlement les deux départements avec la dépense €/habitant la moins importante.

Pour les EHPAD, la répartition par territoire de santé des places programmées est la suivante :



L'Indre et Loire, Le Loiret et le Cher sont également les territoires de santé qui développent le plus de places d'EHPAD sur la période. Ces projets étaient déjà inscrits pour l'essentiel dans des programmations antérieures (ex dossiers CROSMS) et ils ont pris des retards dans la mise en œuvre.

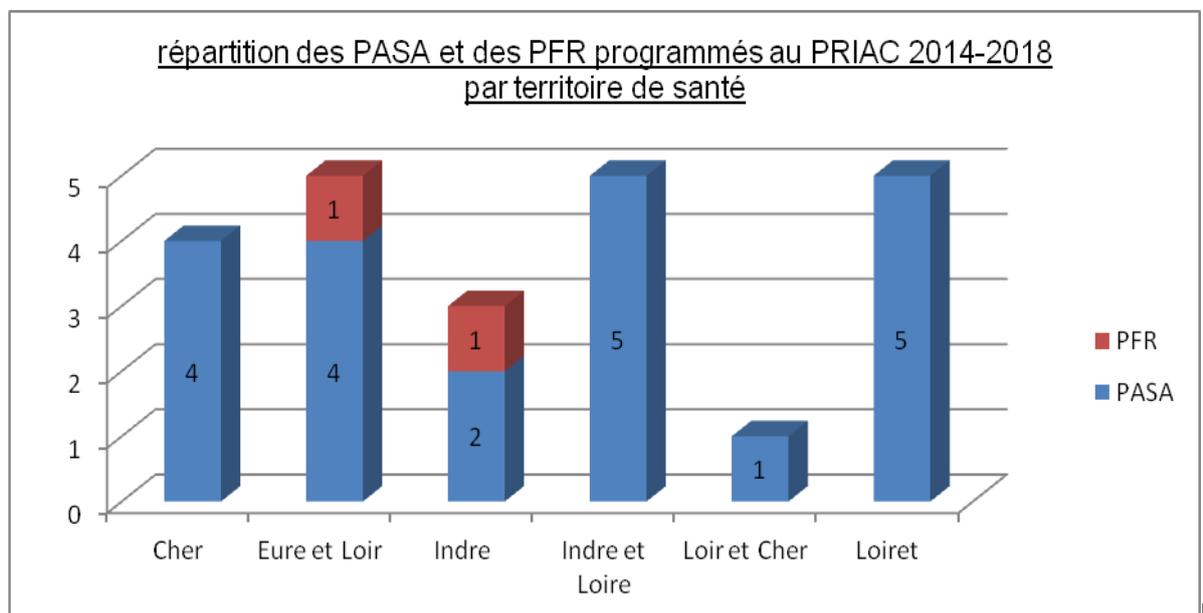
Pour les dispositifs concourant au maintien à domicile la répartition des places d'AJ/HT/SSIAD est la suivante :



Les dispositifs de maintien à domicile se développent dans l'ensemble des territoires de santé de la région avec une proportion importante de places d'accueils de jour et d'hébergement temporaire.

Pour les SSIAD, il convient de rappeler que dans le cadre du PRIAC 2012, leur développement avait été privilégié via un appel à projet qui avait permis la mise en œuvre de plus de 120 places sur les années 2012 et 2013.

Pour le plan Alzheimer, la répartition des PASA et plateformes de répit à installer en région Centre est la suivante :



La résultante finale de la mise en œuvre du plan Alzheimer en région Centre entre les différents territoires de santé pour l'ensemble des mesures financées permet de dépasser l'ensemble des cibles assignées initialement à la région Centre. Ainsi, chaque département dispose de l'ensemble des mesures du plan concourant à la prise en charge des usagers Alzheimer.

En effet, ont ainsi été financés les dispositifs complémentaires suivants : 5 PASA et 1 UHR médico-sociale.

Le Loir et Cher a bénéficié de l'UHR médico-sociale complémentaire et l'Eure et Loir, le Loir et Cher, le Loiret et l'Indre et Loire ont bénéficié de PASA complémentaires à leur cible initiale. Ces dispositifs complémentaires ont été financés sur la marge de manœuvre régionale du plan Alzheimer.

Le secteur des personnes en situation de handicap :

L'enveloppe médico-sociale personnes en situation de handicap :

Le montant global des crédits de mesures nouvelles en faveur des personnes en situation de handicap pour l'ensemble de la durée du schéma régional est de **14 291 659 €**.

Ce montant global se décompose ainsi :

- 1 075 000€ au titre des réserves nationales sur des projets ciblés et gagés
- 878 612€ au titre des enveloppes anticipées 2011/2012 et des crédits antérieurs déjà notifiées et gagées
- 7 295 333 € au titre des autorisations d'engagement 2011/2012 notifiés et gagés
- 4 394 852 € au titre du plan autisme 2013/2017
- 647 862 € au titre du plan handicap rare

Les seuls moyens nouveaux sont donc ceux relatifs au nouveau plan autisme et au plan handicap rare.

Le tableau suivant précise les crédits attendus par l'ARS du Centre au titre des années 2014 à 2018.

Origine des crédits	Montant	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
Crédits notifiés et gagés sur des projets programmés en 2012 (enveloppes anticipées, réserve nationale et autorisations d'engagement)	9 248 945 €	3 564 174 €	4 273 090 €	1 411 681 €	0 €	0 €
3 ^{ème} Plan autisme	4 394 852 €	225 708 €	720 295 €	555 975 €	2 892 873 €	0 €
Plan handicap rare	647 862 €	12 500 €	635 362 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	14 291 659 €	3 802 382 €	5 628 747 €	1 967 656 €	2 892 873 €	0 €

Les points particuliers dans le cadre de l'actualisation 2014 :

Le plan autisme 2014/2017 :

Le plan national autisme 2013/2017 prévoit un engagement financier national à hauteur de 205.5M€ dont 195M€ pour le secteur médico-social.

Tout en offrant un choix entre différents dispositifs et réponses aux personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement ainsi qu'à leurs familles, les propositions du plan visent à offrir, à tous les âges, des interventions évaluées et contrôlées, en renforçant la coopération entre les mondes de la recherche, de la santé et de l'éducation.

Le 3^{ème} plan autisme se donne pour objectifs d'avancer sur tous les fronts et il est soutenu par des moyens financiers conséquents répartis en fonction des 5 axes du plan :

- Axe 1 - Diagnostiquer et intervenir précocement : 63 M€
- Axe 2 - Accompagner tout au long de la vie : 126.1 M€
- Axe 3 - Soutenir les familles : 15 M€
- Axe 4 - Poursuivre la recherche : 500K€
- Axe 5 - Sensibiliser et former : 1M€

Le fil conducteur de ce plan est l'amélioration globale de la prise en charge des jeunes et adultes autistes et dans ce cadre le respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM).

Les crédits nationaux sont répartis sur toute la durée du plan national.

Le plan national fixe des objectifs de création de places pour enfants et pour adultes autistes.

Ces objectifs se répartissent de la manière suivante au niveau national :

- 700 places en unité d'enseignement en classe de maternelle
- 850 places de SESSAD
- 1500 places pour adultes handicapés
- 350 places d'hébergement temporaire
- 350 postes de renforcement en CAMSP et CMPP
- 823 postes de renforcement dans les ESMS

Ils se traduisent pour la région Centre de la manière suivante :

- 23 places de SESSAD pour un montant global de 675 000€
- 30 places pour adultes pour un montant global de 1,8 M€
- 9 places d'hébergement temporaire pour un montant de 370 000€
- Renforcement en postes dans les CAMSP/CMPP pour un montant de 473 000€
- Renforcement en postes dans les ESMS pour un montant de 1 M€
- 6 unités d'enseignement en classe maternelle soit une unité de 7 places par territoire de santé

Pour préciser la déclinaison en régions des orientations nationales et la mise en œuvre des objectifs des PRS relatifs à l'autisme et aux autres troubles envahissants du développement, l'ARS a formalisé, sur la base de la production d'un état des lieux régional, et sous l'égide du comité technique régional pour l'autisme, un plan d'actions régional.

L'actualisation du PRIAC 2014 précisera la programmation dans le secteur médico-social des places nouvelles 2014 à 2017.

Conformément à l'état des lieux du PRA, pour le secteur des enfants handicapés, limité au seul développement de places de SESSAD, les départements non pourvus en places spécifiques (Cher et Indre) et insuffisamment pourvus (Indre et Loire, Loiret et Loir et Cher) seront prioritaires. Des places de SESSAD autistes devront être créées par redéploiement de l'offre médico-sociale de proximité dans certains territoires de santé.

Pour le secteur des adultes handicapés, le développement de SAMSAH a été privilégié en première vague (Loiret, Loir et cher et Eure et Loir). Il est souhaité également la création de places de MAS, FAM et SAMSAH complémentaires d'ici 2017 dans le cadre d'extensions non importantes. Le choix sera fait par l'ARS après recensement des projets dans le cadre d'une procédure d'appels à candidature. Les territoires de santé présentant les taux d'équipement les plus défavorables pourront être priorités.

Les crédits ciblés sur le renforcement dans les CAMSP/CMPP et dans les ESMS ne pourront pas être programmés dans un premier temps.

Les crédits relatifs au renforcement dans les CAMSP/CMPP ne pourront en effet être attribués qu'après analyse des stratégies organisationnelles et des projets de structuration dans chaque territoire de santé du niveau 1 « repérages en proximité » et du niveau 2 « diagnostic et intervention précoces en proximité » pour les enfants avec autisme ou autres TED avant l'âge de 6 ans. La structuration territoriale sus-visée devra répondre au cadrage national précisant les principes d'organisation d'une réponse territoriale intégrée et adaptée.

Pour atteindre cet objectif, l'ARS a lancé un appel à candidature régionale en octobre 2014 et le choix de chaque structuration sera fait avant la fin de l'année 2014.

Les crédits relatifs au renforcement dans les ESMS ne pourront également être attribués qu'après analyse des projets d'établissements des structures prenant en charge des autistes et permettant de faire évoluer l'offre médico-sociale dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et l'HAS.

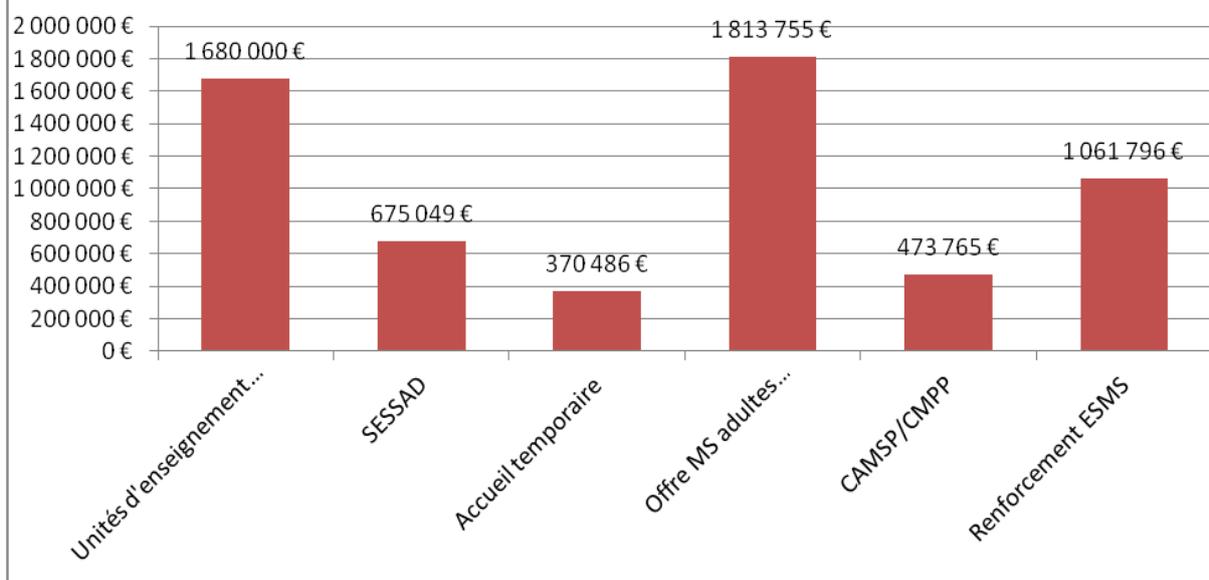
Enfin, le plan autisme 2013/2017 prévoit la création d'unités d'enseignement en classe maternelles pour améliorer l'inclusion scolaire des enfants avec autisme ou autres TED dès la petite enfance en s'appuyant sur le déploiement d'interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la HAS et l'ANESM en 2012.

Ces unités s'inscrivent dans le cadre prévu par le code de l'action sociale et des familles et le code de l'éducation. Elles ne pourront être gérées que par des établissements ou services médico-sociaux visés par le 2° du I de l'article L.312-1 du CASF. Elles devront respecter scrupuleusement le cahier des charges national diffusé dans le cadre de l'instruction interministérielle N° DGCSS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014.

La 1^{ère} unité d'enseignement de 7 places attribuée à la région Centre a été affectée dans l'Indre et Loire afin de faciliter sa mise en œuvre avec la proximité du centre régional de ressources.

Les projets ciblés sur la prise en charge des autistes, programmés en 2012 et non encore installés, sont confirmés dans le cadre de cette actualisation 2014. Cela concerne plus particulièrement la création d'un SESSAD autiste et d'un SAMSAH dans l'Eure et Loir.

Répartition des Crédits du plan autisme (€) programmé au PRIAC 2014-2018 de l'ARS du Centre



Le plan handicap rare :

Le schéma national d'organisation sociale et médico-sociale pour les handicaps rares a été arrêté le 27 octobre 2009 pour 5 ans.

La notion de handicap rare s'appuie à la fois sur les éléments de définition donnée par le CASF (article D.312-194) et sur les travaux d'élaboration du schéma national.

Elle fait référence à :

- la rareté des publics : une prévalence de 1 cas pour 10 000
- la rareté des combinaisons de déficiences qui se traduit par une complexité des conséquences handicapantes
- la rareté des expertises requises pour le diagnostic, l'évaluation fonctionnelle et l'élaboration de projets d'accompagnement adapté pour ces personnes

Les personnes concernées doivent présenter une configuration de déficience relevant d'une des catégories suivantes :

1° L'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave ;

2° L'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves ;

3° L'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves

4° Une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience

5° L'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle que :

- a) une affection mitochondriale
- b) une affection du métabolisme
- c) une affection évolutive du système nerveux
- d) une épilepsie sévère.

L'enjeu du schéma national consiste à mettre en œuvre une organisation territoriale qui trouve son équilibre entre proximité de l'offre et technicité requise pour accompagner les personnes en situation de handicap rare.

Pour ce faire, il poursuit deux objectifs généraux :

- Augmenter quantitativement et qualitativement les compétences et ressources collectives sur les handicaps rares
- Structurer territorialement les expertises et accompagnements médico-sociaux sur ce champ

En vue de faciliter le parcours de vie de ces personnes, le schéma vise à garantir le déploiement d'une organisation territoriale permettant un accompagnement adapté en établissements et à domicile.

Les personnes présentant des handicaps rares requièrent des interventions multiples et coordonnées associant des professionnels dont la technicité est singulière. Cela nécessite donc une organisation structurée qui ne dépende pas de la seule initiative individuelle. Dans ce cadre, le dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicaps rares va reposer sur une organisation intégrée réunissant les centres nationaux de ressources, fédérés au sein du GNCHR, les équipes relais et l'ensemble des acteurs qui interviennent en proximité auprès de ces personnes.

Les équipes relais se situent à l'interface entre les ressources hyperspécialisées (les centres de ressources pour les handicaps rares, certains centres de référence maladies rares...) et les ressources de proximité, qui peuvent avoir elles-mêmes développé des expertises sur certaines fonctions ou être des lieux d'accueil de la population avec handicaps rares.

L'inter-région Ouest, à laquelle est rattachée la région Centre ; territoire suffisamment vaste pour concilier les exigences de technicité et de proximité requises en matière de handicap rare, a retenu le principe de création d'une équipe relais pour chaque région de l'inter-région.

Situées, à l'interface des centres de ressources nationaux et des acteurs locaux du handicap rare, les 4 équipes relais auront pour objet de :

- Faciliter l'accès des personnes à des compétences spécialisées tout en dégageant les centres de ressources nationaux des sollicitations individuelles ;
- Offrir à chaque personne qui le nécessite un plateau technique de base conjuguant des ressources médicales et des ressources en matière d'accompagnement social et médico-social ;
- Disposer, sur l'inter-région ouest, de compétences dans l'accompagnement des personnes atteintes de handicap rare ;
- Garantir un lien fonctionnel cohérent avec les centres de ressources nationaux pour permettre une structuration nationale du dispositif ;
- Garantir un lien fonctionnel cohérent entre les 4 équipes pour permettre une structuration dans l'inter-région ouest du dispositif.

Elles devront fonctionner d'une manière totalement intégrée.

Un appel à candidatures pour sélectionner le réseau de 4 équipes relais de l'inter-région Ouest a été lancé début juin 2014 pour une clôture de dépôt des dossiers au 11/08/2014. Le promoteur retenu est le projet porté par l'APF en collaboration avec la FAF APADVOR et l'institut André Beulé.

Le réseau de 4 équipes relais organisera au niveau de l'inter-région ouest une expertise à l'égard des personnes en situation de handicap rare avec déficience sensorielle (cf public visé à l'article D312-194 du code de l'action sociale et des familles).

Chaque équipe relais interviendra principalement dans la région où elle est basée et viendra en tant que de besoin, en appui des autres équipes de l'inter-région.

Le financement dévolu à l'équipe relais de la région centre est de 200K€. Cette équipe devra être en fonctionnement dès 2015.

Concernant le développement de l'offre médico-sociale spécifique pour la prise en charge des handicaps rares en région Centre, le montant régional est de 447 862 €.

Un appel à projet ou appel à candidature (via extension non importante) sera lancé d'ici la fin de l'année 2014 afin de retenir au moins un projet conforme au cadre de référence national diffusé par circulaire du 22 novembre 2013. La prise en charge des jeunes handicapés sera priorisée.

La réserve nationale :

4 projets sont financés par la réserve nationale et s'installeront entre 2014 à 2018.

- Le JES ADAPEI d'Orléans dans le Loiret pour 5 places pour 180 000 € en 2014
- Le FAM de Saran dans le Loiret pour 24 places pour un montant de 490 901€ en 2014
- Le SESSAD innovant professionnel autisme Andros d'Eure et Loir pour 7 places pour 175 000 € en 2016
- L'établissement expérimental ABA de Tours pour 10 places pour 720 000 € en 2015

Il peut être noté que 3 projets concernent le développement de l'offre médico-sociale pour autistes. Cette offre vient compléter celle qui sera financée dans le cadre du nouveau plan autisme.

Concernant le projet SESSAD d'Eure et Loir, celui-ci concerne la mise en œuvre d'un projet d'insertion de personnes autistes au sein de l'usine ANDROS située à AUNEAU (28).

Le projet repose sur une composante professionnelle (intégration de dix travailleurs handicapés dans l'entreprise Andros -production laitière et entrepôt logistique) et une composante sociale (création d'un foyer d'hébergement proche de l'usine)

Le projet repose sur trois partenaires en complément de la contribution de l'entreprise Andros et du financement assurance maladie :

- la MDPA (Maison Départementale des Personnes Autistes) qui gère un SESSAD et qui apporte un appui en termes de coordination des projets individuels, d'étayage des professionnels et d'accompagnement des travailleurs handicapés sur les temps péri-professionnels. La MDPA gère un SESSAD (14-24 ans) de 24 places (50 adolescents et jeunes adultes suivis).
- l'ESAT "L'Essor" de LEVES qui apporte, via une convention d'appui, un soutien technique à ANDROS dans le cadre de l'insertion professionnelle.
- le Conseil général de l'Eure et Loir qui finance les prestations de compensation du handicap dans le cadre de la mise en place de plans de compensation individuels.

La restructuration de l'offre médico-sociale :

Le PRIAC 2012 a déjà permis d'identifier une dynamique de restructuration du secteur médico-social et de transformation de l'offre. Certains territoires de santé de la région Centre comme l'Indre et Loire, l'Eure et Loir et le Loiret ont été très moteurs dans ce domaine. Les démarches de contractualisation ont souvent accompagné ces mouvements de restructurations/adaptations de l'offre médico-sociale.

Dans le cadre de l'actualisation du PRIAC 2014, ces mouvements se poursuivent dans les territoires moteurs cités ci-dessus et dans de nouveaux territoires comme le Cher.

La région Centre affiche des taux d'équipement pour personnes en situation de handicap supérieurs aux taux moyens nationaux, et plus particulièrement pour l'enfance handicapée. Cette situation ne favorise pas la région Centre dans le cadre de l'attribution de moyens nouveaux issus des plans nationaux.

Compte tenu du contexte économique actuel, et de la situation de la région Centre par rapport à son équipement médico-social, il est illusoire de continuer à rechercher systématiquement le développement de l'offre médico-sociale dans les territoires de santé.

Les structures médico-sociales et leurs gestionnaires doivent pouvoir s'adapter aux besoins des populations qu'elles accueillent en s'engageant dans les restructurations nécessaires et en adaptant les prises en charge.

L'ARS continuera à accompagner dans ce cadre, dans la limite de son enveloppe limitative, les mouvements d'adaptations de l'offre médico-sociale qui se doivent d'être identifiés dans la contractualisation.

De nouvelles réalisations par redéploiement de l'enveloppe médico-sociale seront mises en œuvre de 2014 à 2018. L'actualisation 2014 permet de les rendre en partie visibles compte tenu des négociations en cours.

Dans le Cher, un mouvement de restructuration est en cours sur le secteur de l'enfance handicapée. Deux associations sont concernées, avec pour objectif de développer des places de SESSAD sur l'ensemble du territoire de santé, dont des places pour la prise en charge de jeunes autistes (15 places seraient souhaitables) et de transformer des places d'ITEP en places d'IME. L'adaptation de places d'IME au profil de la population accueillie est également envisagée. Enfin, il est programmé la création de 3 places de MAS par redéploiement pour un montant de 90 000€.

Dans l'Eure-et-Loir, 4 places d'IME seront financées par redéploiement de l'enveloppe médico-sociale pour un montant de 150 000€.

Dans l'Indre et Loire, des places d'IME complémentaires devraient également être créées par redéploiement de places d'ITEP.

Enfin, dans le Loiret, ont été programmées la création de 5 places de SESSAD par redéploiement pour déficients visuels et polyhandicapés et 10 places de MAS pour polyhandicapés avec surdité. 5 places de SSIAD pour personnes âgées seront également transformées pour pouvoir prendre en charge des personnes handicapées. Enfin, une section IMPRO de 15 places sera créée à Châteauneuf/Loire.

Les personnes handicapées vieillissantes :

Le PRIAC 2012 a programmé le développement d'une offre médico-sociale spécifique pour prendre en compte la problématique du vieillissement des personnes en situation de handicap.

Les projets non encore installés sont confirmés dans le cadre de l'actualisation 2014 à savoir :

- la création de 15 places de FAM PHV par appel à projet dans le Loir et Cher
- la médicalisation de places de foyers de vie ou l'extension de places de FAM dans l'Indre et Loire (1 place) et le Loiret pour 27 places (ex dossiers CROSMS).

De plus, le PRIAC 2012 a réservé une enveloppe de 951 862€ pour développer par appel à projets des dispositifs innovants de prise en charge des personnes en situation de handicap vieillissant.

Sur cette enveloppe, un montant de 219 892€, correspondant à la médicalisation de 9 places de foyers de vie dans l'Indre et Loire et au rebasage d'une place antérieurement installée, est réorienté dans le cadre de l'actualisation 2014. Ce financement viendra compléter les financements déjà programmés les années antérieures et permettra d'installer une section soins de 2 fois 6 places dans les 2 foyers de vie La Bellangerie et La Source, ex dossiers CROSMS en attente de financement et inscrits sur l'annexe « programmatic ».

L'enveloppe restante de 738 970 € donnera lieu à la mise en œuvre d'appels à projets pour créer des dispositifs innovants de type SAMSAH/SSIAD PHV et équipe mobile PHV dans le Cher, l'Eure et Loir et le Loiret.

Ces dispositifs innovants ont vocation, en fonction des dynamiques territoriales travaillées dans le cadre du volet handicap des projets territoriaux de santé, à permettre aux usagers vieillissants en foyers de vie ou en logement autonome de continuer à vivre dans leur domicile de secours.

Les amendements cretons :

Le PRIAC 2012 a réservé une enveloppe de 973 931 € pour développer par appel à projets des dispositifs innovants de prise en charge des amendements cretons.

Sur cette enveloppe, un montant de 279 000€ est réorienté dans le cadre de l'actualisation 2014 pour pérenniser les dispositifs du Loir et Cher mis en place en 2013 à l'IME Les Grouets de l'ADAPEI et les Sables de Naveil de l'APAJH. Les 11 places correspondantes permettront au Loir et Cher de faire face aux jeunes en attente de places dans le secteur adultes handicapés.

L'enveloppe restante de 694 931€ donnera lieu à la mise en œuvre des appels à projets prévus initialement d'ici la fin de l'année 2014 et qui seront ciblés uniquement dans l'Indre et Loire et le Loiret.

L'enquête CREAI en cours d'élaboration sur la prise en charge des amendements cretons devrait permettre de définir précisément les zones géographiques concernées et les bases du cahier des charges de l'appel à projet à venir, sachant que l'objectif de ces derniers est de favoriser les passerelles entre le secteur de l'enfance handicapée et le secteur des adultes handicapés.

Les crédits dits spécifiques :

Ces crédits renvoient aux dispositifs qui ne sont pas financés par l'assurance maladie, c'est-à-dire les établissements et services d'aides par le travail (ESAT) et les groupements d'entente mutuels (GEM). Ces dispositifs ne sont pas à intégrer dans le cadre du PRIAC désormais cadré compte tenu que l'ARS n'a pas de garantie sur le financement pluriannuel de mesures nouvelles complémentaires ; mesures qui n'entrent pas dans le mécanisme des AE/CP.

Cependant, afin de donner de la lisibilité sur les demandes de la région Centre à la DGCS et à la CNSA, il a été retenu le principe de les faire apparaître dans le document de programmation actualisé sur deux tableaux spécifiques annexés.

Concernant les ESAT, depuis l'actualisation du PRIAC 2012, aucune mesure nouvelle n'a été attribuée par le national à la région Centre. L'année 2014 se caractérisera également par la non-attribution de mesures nouvelles.

Les demandes exprimées en 2012 seront donc reconduites dans le cadre de l'actualisation du PRIAC 2014. Les projets CROSMS en attente de financement seront priorisés.

Tous les territoires de la région Centre sont concernés par des demandes d'extension de places d'ESAT.

Concernant les GEM, depuis l'actualisation du PRIAC 2012, aucune mesure nouvelle n'a été attribuée par le national à la région Centre.

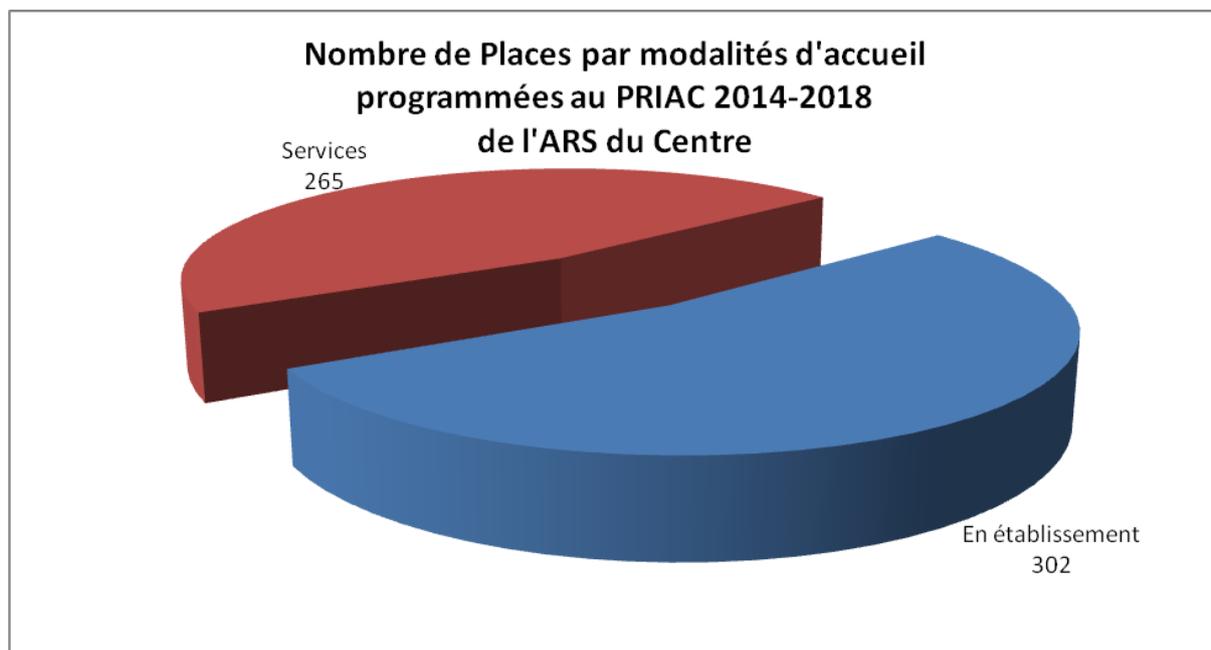
Un GEM complémentaire a été attribué à la région Centre au titre de l'année 2014. Le Cher bénéficiera de ce dispositif complémentaire.

Le détail de la programmation personnes en situation de handicap :

L'actualisation du PRIAC devrait permettre de financer de 2014 à 2018, en global **567 places** pour enfants et adultes handicapés dont :

- 248 places avec les crédits gagés autorisations d'engagement 2011/2012
- 17 places avec les crédits gagés en enveloppes anticipées 2011/2012/2013 et années antérieures
- 46 places avec les crédits gagés réserves nationales
- 124 places dans le cadre du 3^{ème} plan autisme dont 42 places d'unités d'enseignement
- 132 places par redéploiement de l'enveloppe régionale médico-sociale assurance maladie et dans le cadre de la fongibilité asymétrique

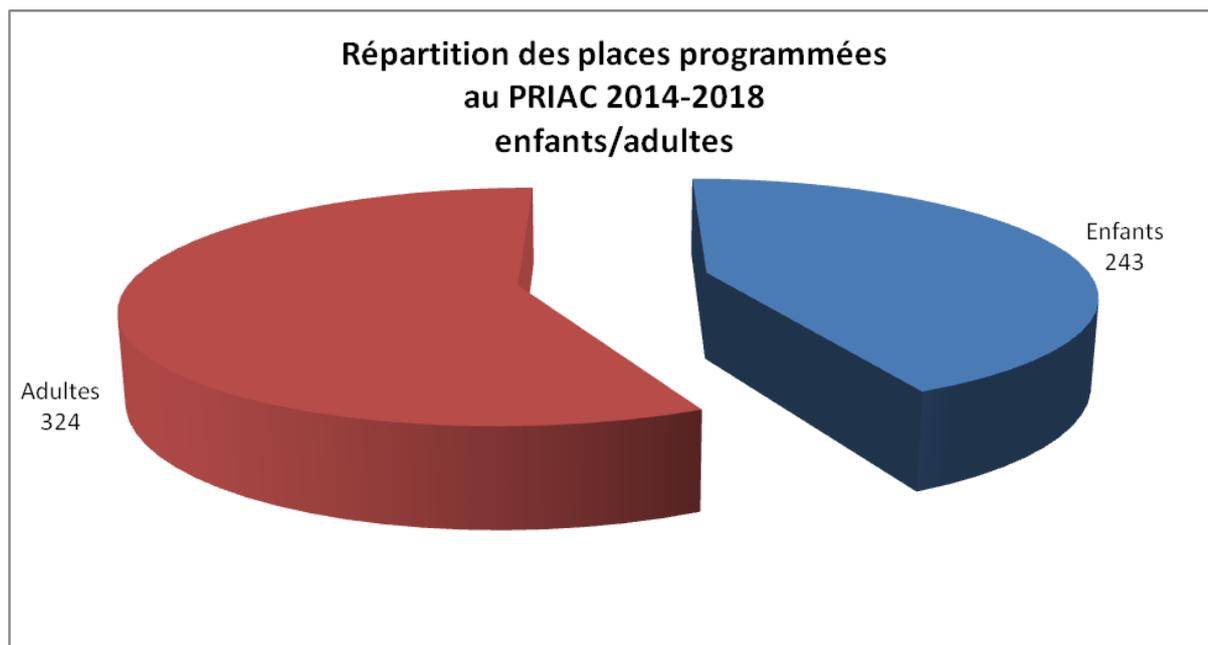
Par modalités d'accueil, ces places programmées se répartissent globalement entre institutions et milieu ordinaire de la manière suivante :



La programmation de places en établissements reste importante. Elle est due plus particulièrement à des efforts de redéploiement de l'offre médico-sociale qui vont permettre de créer des places d'IME complémentaires et au développement de l'offre adultes handicapés et plus particulièrement en FAM.

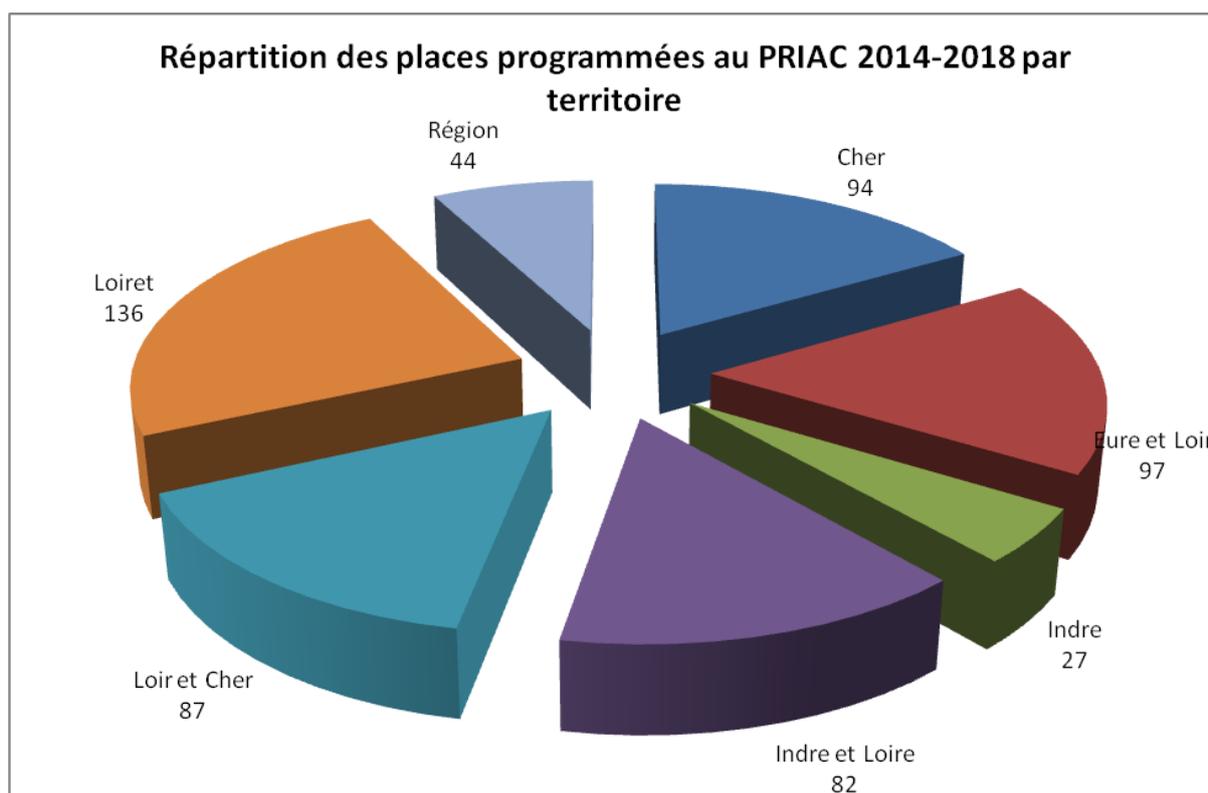
La programmation de places de services concerne le développement de places de SESSAD et de places de SAMSAH.

La répartition entre enfants et adultes handicapés est la suivante :



La répartition pour adultes handicapés est plus importante que celle pour enfants handicapés dans le cadre de la programmation 2014 à 2018. Le surcroît de places adultes vient notamment d'un transfert de l'enveloppe sanitaire vers l'enveloppe médico-sociale (45 places de FAM créées dans le Cher par la fermeture de lits de psychiatrie) et d'un transfert de places de l'enveloppe médico-sociale personnes âgées vers l'enveloppe personnes handicapées (transformation de places de SSIAD).

Par territoire de santé, la répartition des 567 places programmées sur la totalité du PRIAC est la suivante :



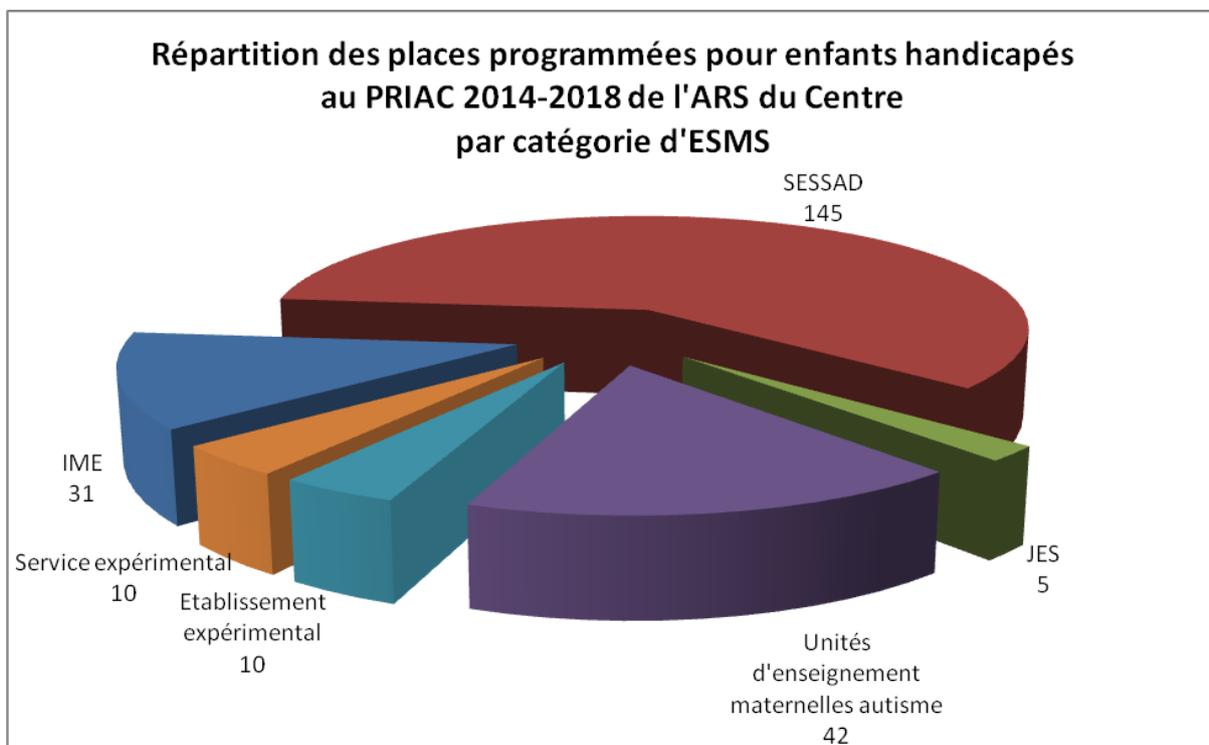
Les 44 places région concernent les places du 3^{ème} plan autisme non encore affectées.

Le Loiret, l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir, départements à l'évolution démographique la plus forte en valeur absolue ont été privilégiés dans le cadre de l'attribution de mesures nouvelles. Cela contribue ainsi à la réduction des écarts interdépartementaux d'équipement en ESMS mesurés à partir de la dépense d'Assurance Maladie rapportée à la population cible. Compte tenu des tensions sur l'offre observée dans le Loir et cher, ce département bénéficie également d'une programmation offensive dans le cadre de l'actualisation de ce PRIAC ; résultante en partie également de projets déjà arrêtés dans le cadre du PRIAC 2012 et qui vont être mis en œuvre de 2014 à 2017. Enfin, pour le cher, les places programmées concernent principalement le projet de création du FAM Chezal Benoit par transfert de l'enveloppe sanitaire déjà inscrit dans le PRIAC 2012.

Les enfants en situation de handicap :

Pour les enfants handicapés, plus de **8 M d'euros** de crédits assurance maladie permettent de créer **243 places**.

Les places programmées au PRIAC pour enfants handicapés se répartissent de la manière suivante :

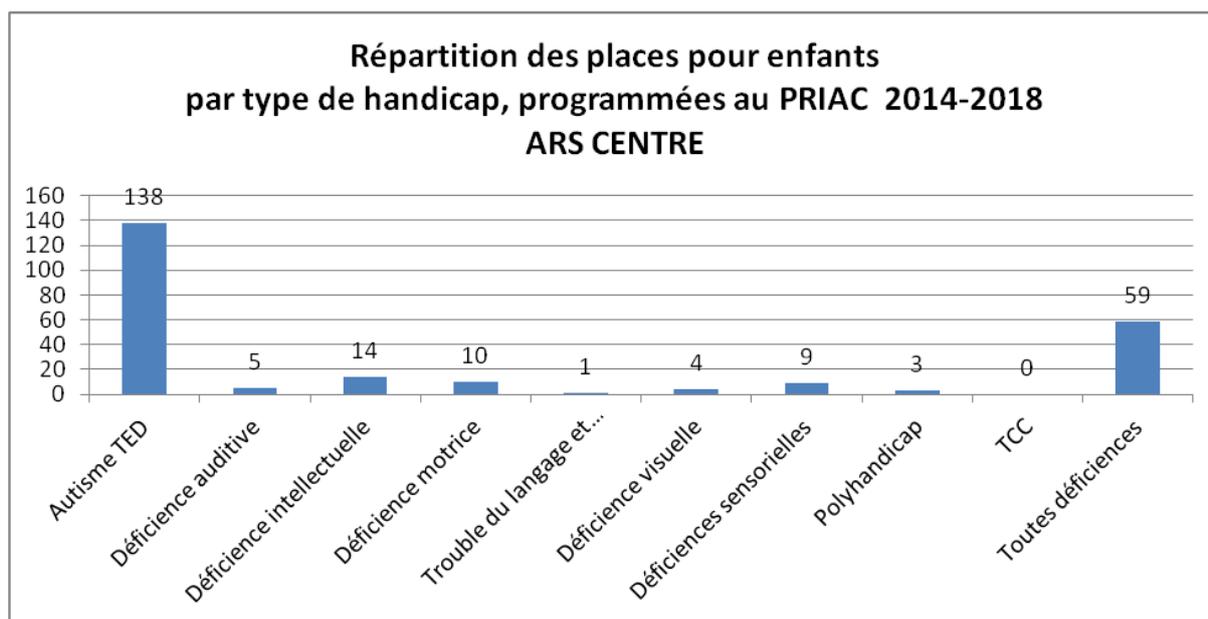


Le développement de places de SESSAD est fortement priorisé afin d'accompagner la mise en œuvre de l'objectif opérationnel 6 du schéma régional « Favoriser la scolarisation, l'insertion professionnelle et l'insertion sociale des personnes en situation de handicap » et les actions 11, 12 et 41.

42 places d'unités d'enseignement pour jeunes autistes sont également programmées soit une unité de 7 places par territoire de santé.

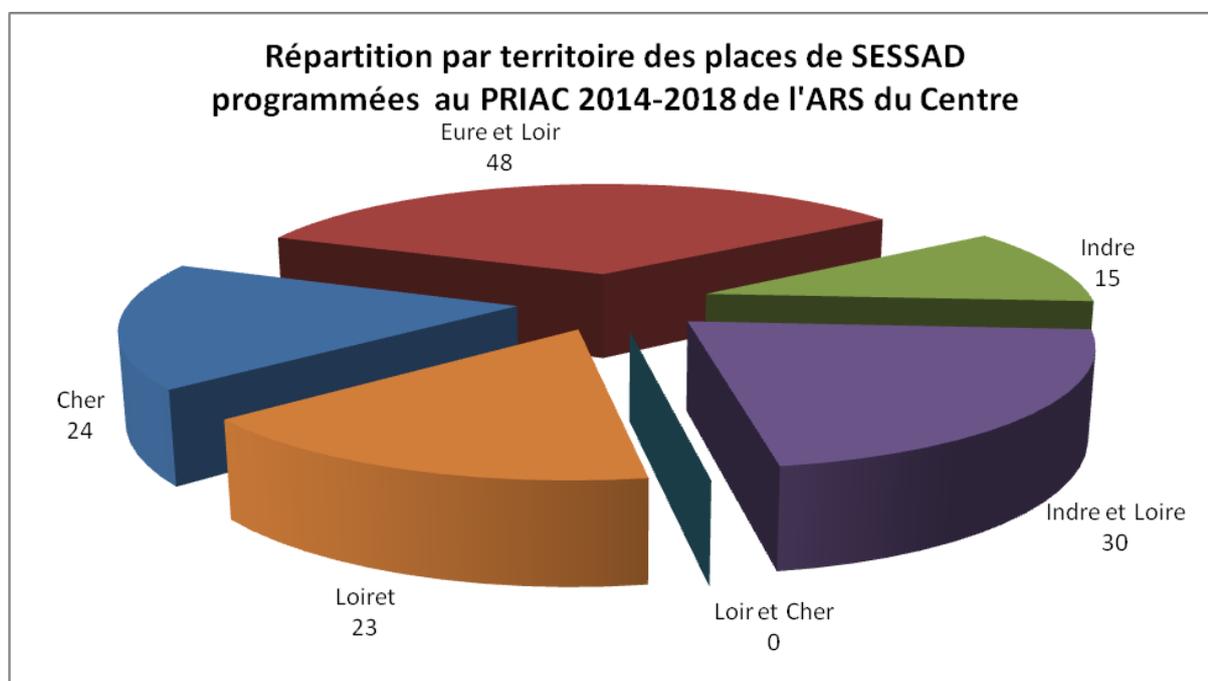
Le développement de places d'ITEP avait été priorisé dans le PRIAC 2012 à hauteur de 50 places pour le Loiret et l'Eure et Loir. Les 2 projets sont en cours de mise en œuvre et n'apparaissent donc plus dans le cadre de cette actualisation.

Par type de handicaps, ces places pour enfants se répartissent de la manière suivante :



Un effort particulier est fait en direction de la population autiste. Les 138 places autisme et TED sont notamment identifiées pour la création de places de SESSAD autistes dans tous les territoires, ainsi que par la création de places d'IME dans le Loir et Cher (6 places pour enfants autistes à l'IME de Naveil).

La répartition par territoire de santé des places de SESSAD est la suivante :



La programmation reprend les places programmées dans le PRIAC 2012 et elle prend en compte dans ce cadre certains besoins exprimés dans le cadre des travaux d'élaboration du SROMS, et plus particulièrement les places pour déficients sensoriels dans le Cher et dans l'Indre et les places du SESSAD professionnel de l'Association Départementale des Pupilles et de l'Enseignement Public du Loiret.

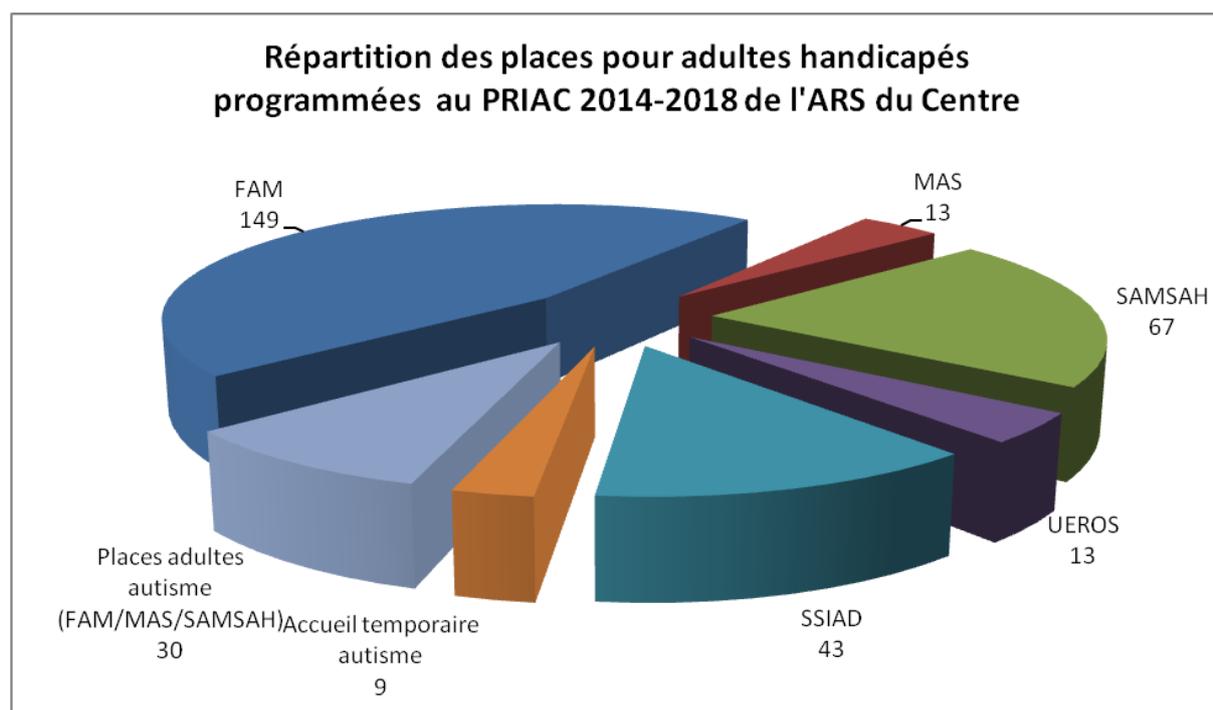
Elle se complète de places attribuées dans le cadre de la réserve nationale et elle affecte également 18 places de SESSAD du plan national autistes dans l'Indre et Loire et le Loiret.

Elle gage 5 places au niveau régional dans l'attente de la finalisation de CPOM en cours de négociation.

Les adultes en situation de handicap :

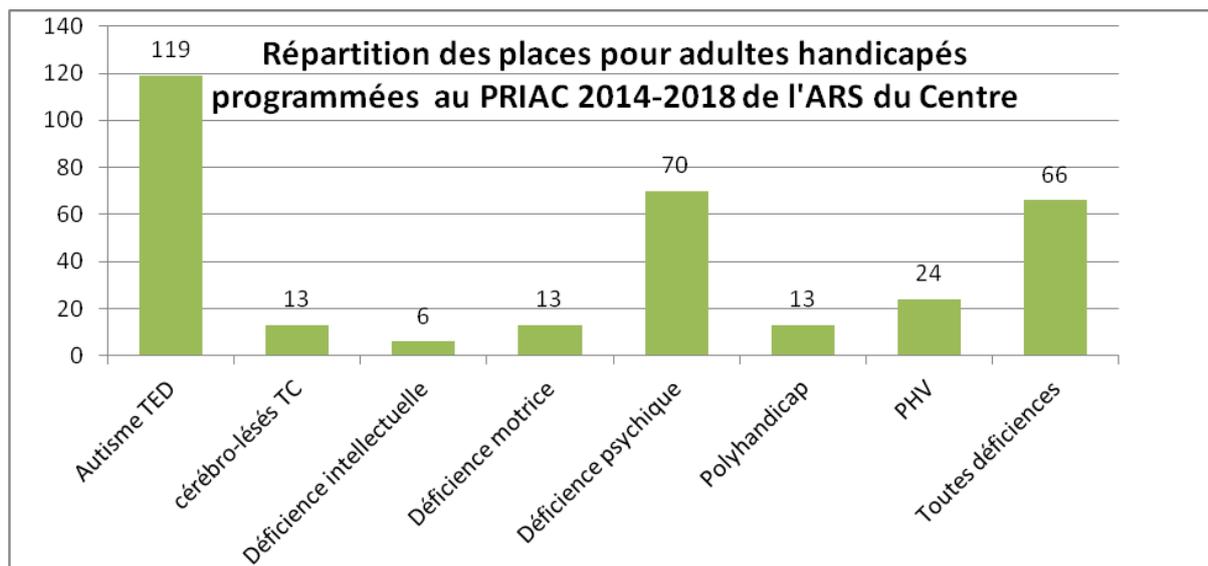
Pour les adultes handicapés, plus de **8 M d'euros** de crédits assurance maladie permettent de créer **324 places dont 78 places par redéploiement** des enveloppes sanitaire (45 places) et médico-sociale personnes âgées (33 places).

Ces places se répartissent par type d'ESMS de la manière suivante :



Le développement de FAM et de SAMSAH a été privilégié pour répondre à des besoins croissants sur le territoire en offre pour adultes handicapés en conformité avec les orientations du SROMS. Les places concernant le développement d'une offre pour adultes autistes estimée à hauteur de 30 places ont été gagées au niveau régional dans l'attente d'un recensement des projets potentiels d'extensions non importantes après lancement d'un appel à candidature.

Par type de handicaps, les places pour adultes se répartissent de la manière suivante :

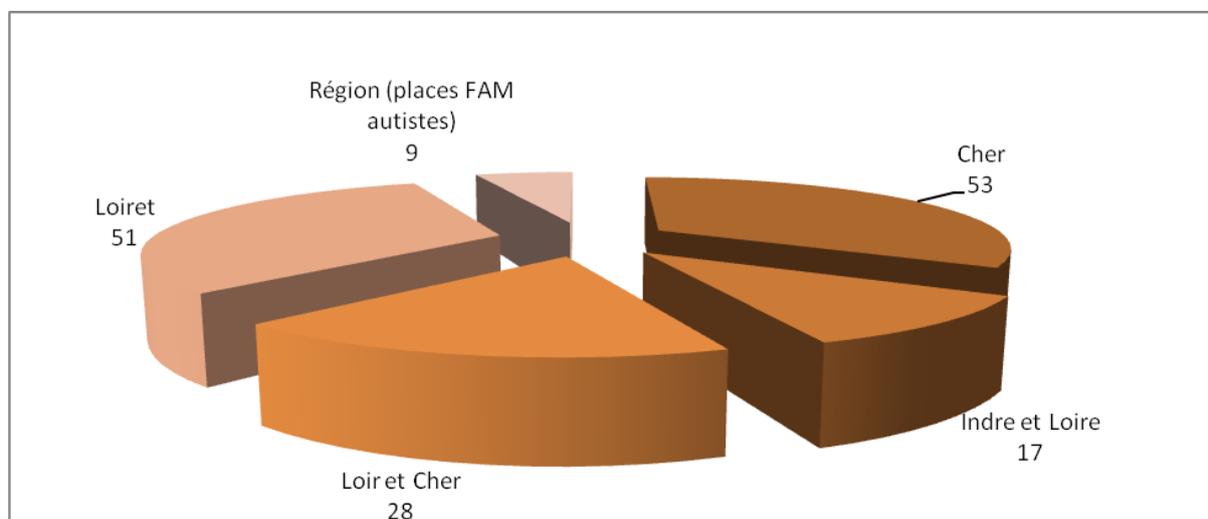


Logiquement, compte tenu de la déclinaison régionale du plan autisme 2013/2017 et des financements qui y sont liés, la population autiste a également fait l'objet d'un ciblage particulier dans le cadre de l'actualisation du PRIAC 2014. Il convient de noter que les places ciblées pour ce public en 2012 ont été préservées.

Par ailleurs, le financement de certaines places a été orienté sur des projets inscrits dans l'annexe dite « programmatic au SROMS » (ex-dossiers CROSMS).

Entre territoires de la région, la répartition des places de FAM/médicalisation de places de foyers de vie est la suivante :

Répartition par territoire des places de FAM Programmées au PRIAC 2014-2018 de l'ARS du Centre



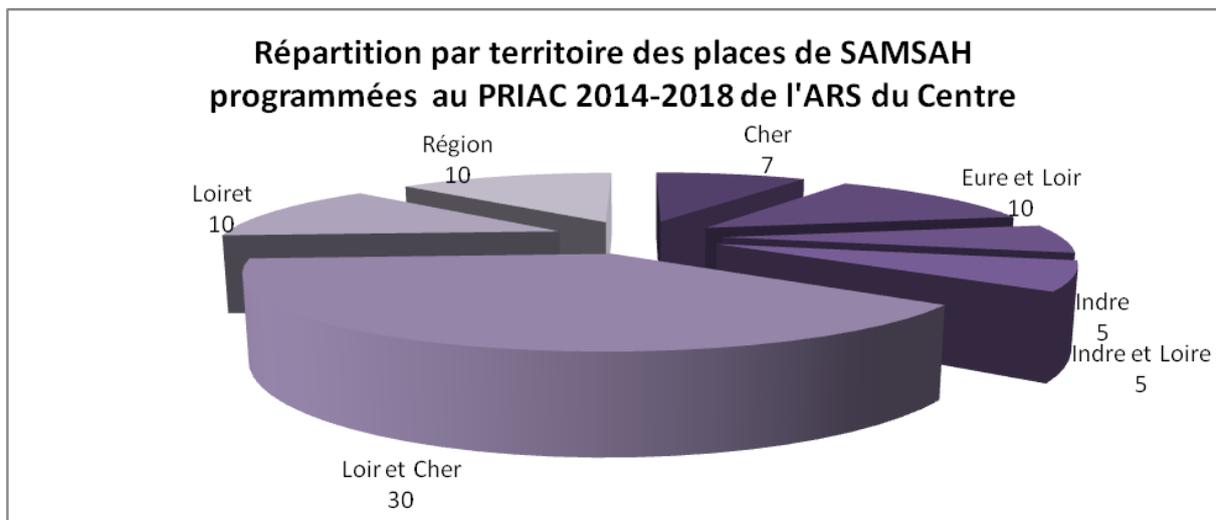
La programmation 2014 reprend les places programmées dans le cadre du PRIAC 2012 et la complète avec le financement de places complémentaires en médicalisation de foyers de vie dans l'Indre et Loire et par des places gagées au niveau régional pour le développement d'une offre spécifique pour adultes autistes. Il convient de noter que dans le cadre d'une offre pour adultes autistes, des places de MAS ont également été gagées au niveau régional.

Les services pour adultes handicapés :

Pour les SAMSAH, les créations prévues dans l'actualisation 2012 par appel à projet dans l'Eure-et-Loir pour les autistes et dans le Loir-et-Cher pour les handicapés psychiques à Vendôme sont confirmés, ainsi que les extensions de places dans l'Indre, l'Indre et Loire et le Loir et cher.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan autisme, sont proposés en programmation la création par appel à projet d'un SAMSAH pour autistes dans le Loiret (10 places) et le Loir et Cher (10 places)

Pour les SSIAD, est confirmée, la programmation des 10 places dans le Loiret (ADPEP).



10 places de SAMSAH supplémentaires sont gagées au niveau régional pour le développement de l'offre en direction des adultes autistes.

CONCLUSION

L'actualisation 2014 du programme interdépartemental d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie (PRIAC) a été réalisée sans remettre en cause les projets programmés et déjà validés dans les PRIAC antérieurs. Elle a repositionné sur l'année effective de réalisation, la programmation actée en 2012 au titre des années 2014 et suivantes.

Elle a pris en compte les crédits notifiés à la région Centre dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux plans nationaux et plus particulièrement pour les personnes en situation de handicap et les crédits issus de la marge de manœuvre régionale.

Les projets retenus dans le cadre de l'actualisation s'inscrivent dans le cadre des orientations régionales du schéma régional d'organisation médico-sociale et dans le respect des objectifs de programmation fixés par le niveau national pour la mise en œuvre des plans nationaux. La programmation s'efforce également de prendre en compte les projets qui sont inscrits dans le cadre de l'annexe dite « programmatic ».

L'actualisation du PRIAC 2014 rend également plus lisible les nombreuses restructurations de l'offre médico-sociale en cours dans les différents territoires de santé de la région Centre.

Elle ne préjuge pas des crédits futurs qui seront susceptibles de venir abonder la programmation et l'enveloppe régionale en mesures nouvelles en fonction des décisions gouvernementales qui seront prises sur la mise en œuvre de nouveaux plans nationaux et qui nécessiteront dans ce cadre une nouvelle programmation.

Ce document de programmation a été soumis à la concertation prévue par le législateur.

Il a été présenté à la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie le 16 juin 2014, qui a émis un avis favorable.

Il a été présenté également à l'examen de la Commission de Coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux le 30 juin 2014 qui a émis un avis favorable.

Enfin, il a été soumis, en tant qu'élément modifié du PRS, à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) le 30 septembre 2014 qui a émis également un avis favorable.

Suite à cette phase de concertation, l'actualisation du PRIAC 2014 a été validée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre et consolidée dans le cadre de remplissage formaté de la CNSA. Il a été transmis à la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie.

PRIAC 2014-2018 PAR TERRITOIRE POPULATION PERSONNES AGEES

N° Dép	Implantation	Catégorie Structure	Description	Nature Opération	Année de réalisation	Places Plans nationaux	Montant Plans nationaux	Places par redéploiement de l'enveloppe médico-sociale	Montants redéploiement enveloppe médico sociale
18	Cher	EHPAD	Création de 73 places d'EHPAD à FUSSY	Création	2014	73	700 800,00 €		
18	Cher	AJ	Création de 6 places d'Accueil de Jour à FUSSY	Création	2014	6	65 436,00 €		
18	Cher	HT	Création de 3 places d'Hébergement Temporaire à FUSSY	Création	2014	3	31 800,00 €		
18	Cher	AJ	Création de 10 places d'Accueil de Jour à LIGNIERES	Création	2014	10	109 060,00 €		
18	Cher	EHPAD	Extension de 14 places d'EHPAD à VIERZON (Unité Alzheimer)	Extension	2014	14	134 400,00 €		
18	Cher	HT	Extension de 1 place d'Hébergement Temporaire à VIERZON (Unité Alzheimer)	Extension	2014	1	10 600,00 €		
18	Cher	PASA	Création d'un PASA ST-AMAND MONTROND	Création	2014	14	63 798,00 €		
18	Cher	PASA	Création d'un PASA à AUBIGNY	Création	2014	14	63 798,00 €		
18	Cher	PASA	Création d'un PASA à LIGNIERES	Création	2014	14	63 798,00 €		
18	Cher	PASA	Création d'un PASA à FUSSY	Création	2015	12	56 077,00 €		
18	Cher	EHPAD	Extension de 18 places d'EHPAD à VIERZON	Extension	2015	18	172 800,00 €		
18	Cher	AJ	Création de 6 places d'Accueil de Jour à ST AMAND (Champ Nadot)	Création	2015	6	65 436,00 €		
18	Cher	SSIAD	Extension de 5 places de SSIAD sur Les Aix d'Angillon	Extension	2015	5	52 500,00 €		
18	Cher	HT	Création de 5 places d'Hébergement Temporaire à CHEZAL BENOIT	Création	2016	5	53 000,00 €		
18	Cher	EHPAD	Extension de 12 places d'EHPAD à MASSAY	Extension	2016	12	115 200,00 €		
Total Cher						207	1 758 503,00 €	0	0,00 €

PRIAC 2014-2018 PAR TERRITOIRE POPULATION PERSONNES AGEES

N° Dép	Implantation	Catégorie Structure	Description	Nature Opération	Année de réalisation	Places Plans nationaux	Montant Plans nationaux	Places par redéploiement ou transformation de l'enveloppe médico-sociale	Montants redéploiement ou transformation enveloppe médico sociale
28	Eure-et-Loir	EHPAD	Extension de 30 places d'EHPAD à AUNEAU	Extension	2014	30	288 000,00 €		
28	Eure-et-Loir	HT	Création de 3 places d'Hébergement Temporaire à AUNEAU	Création	2014	3	31 800,00 €		
28	Eure-et-Loir	PASA	Extension de 2 places PASA à BONNEVAL	Extension	2014	2	9 114,00 €		
28	Eure-et-Loir	PASA	Création d'un PASA à DREUX	Création	2014	14	63 798,00 €		
28	Eure-et-Loir	PASA	Création d'un PASA à CHARTRES	Création	2014	14	63 798,00 €		
28	Eure-et-Loir	PASA	Création d'un PASA à LA LOUPE	Création	2014	14	63 798,00 €		
28	Eure-et-Loir	PASA	Création d'un PASA à SENONCHES	Création	2014	14	63 798,00 €		
28	Eure-et-Loir	PFR	Création d'une Plate-Forme de Répit à ABONDANT	Création	2014	1	100 000,00 €		
28	Eure-et-Loir	SSIAD	Extension de 10 places de SSIAD sur le département (Chartres, Dreux, Châteaudun)	Extension	2015	10	105 000,00 €		
28	Eure-et-Loir	AJ	Extension de 9 places d'Accueil de Jour dont 3 par redéploiement Texier Gallas	Extension	2015	6	65 436,00 €	3	32 718,00 €
28	Eure-et-Loir	EHPAD	Extension de 10 places d'EHPAD Texier Gallas	Extension	2016	10	96 000,00 €		
28	Eure-et-Loir	EHPAD	Création d'un EHPAD dans l'agglomération Chartraine de 69 places par AAP dont 60 places d'Hébergement Permanent et 9 places d'Accueil de Jour par redéploiement	Création	2016			69	674 154,00 €
28	Eure-et-Loir	HT	Extension de 10 places d'Hébergement Temporaire sur le Département par redéploiement		2016			10	106 000,00 €
Total Eure et Loir						118	950 542,00 €	82	812 872,00 €

PRIAC 2014-2018 PAR TERRITOIRE POPULATION PERSONNES AGEES

N° Dép	Implantation	Catégorie Structure	Description	Nature Opération	Année de réalisation	Places Plans nationaux	Montant Plans nationaux	Places par redéploiement de l'enveloppe médico- sociale	Montants redéploiement enveloppe médico sociale
36	Indre	EHPAD	Extension de 25 places d'EHPAD à LA CHATRE	Extension	2014	25	240 000,00 €		
36	Indre	HT	Création de 6 places d'Hébergement Temporaire à LEVROUX	Création	2014	6	63 600,00 €		
36	Indre	Autre	Création d'une Equipe Mobile Gériatrique à ST MAUR	Création	2014	20	217 125,00 €		
36	Indre	PASA	Extension de 2 places PASA à LE BLANC	Extension	2014	2	9 114,00 €		
36	Indre	PASA	Création d'un PASA à LEVROUX	Création	2014	14	63 798,00 €		
36	Indre	AJ	Extension de 4 places d'Accueil de Jour à ST MAUR (CDG)	Extension	2014	4	43 624,00 €		
36	Indre	PASA	Création d'un PASA à STE SEVERE	Création	2015	14	63 798,00 €		
36	Indre	HT	Création de 8 places d'Hébergement Temporaire à STE SEVERE	Création	2015	8	84 800,00 €		
36	Indre	PFR	Création d'une Plateforme de Répit à ST MAUR	Création	2015	1	100 000,00 €		
36	Indre	EHPAD	Extension de 6 places d'EHPAD à CHATEAUROUX	Extension	2015	6	57 600,00 €		
36	Indre	AJ	Création de 10 places d'Accueil de Jour sur Issoudun	Création	2015	10	109 060,00 €		
36	Indre	SSIAD	Extension de 5 places de SSIAD à TOURNON ST MARTIN	Extension	2015	5	52 500,00 €		
36	Indre	HT	Extension de 6 places d'Hébergement Temporaire à ISSOUDUN (NDSC)	Extension	2015	6	63 600,00 €		
36	Indre	EHPAD	Extension de 15 places d'EHPAD à CHASSENEUIL	Extension	2016	15	144 000,00 €		
36	Indre	EHPAD	Création de 48 places d'EHPAD à CHAILLAC	Création	2016	48	460 800,00 €		
36	Indre	AJ	Création de 6 places d'Accueil de Jour à CHAILLAC	Création	2016	6	65 436,00 €		
36	Indre	HT	Création de 4 places d'Hébergement Temporaire à CHAILLAC	Création	2016	4	42 400,00 €		
Total Indre						194	1 881 255,00 €	0	0,00 €

PRIAC 2014-2018 PAR TERRITOIRE POPULATION PERSONNES AGEES

N° Dép	Implantation	Catégorie Structure	Description	Nature Opération	Année de réalisation	Places Plans nationaux	Montant Plans nationaux	Places par redéploiement de l'enveloppe médico-sociale	Montants redéploiement enveloppe médico sociale
37	Indre-et-loire	HT	Création de 26 places Vacances Répit à FONDETTES	Création	2014	26	374 000,00 €		
37	Indre-et-loire	AJ	Création d'un GCSMS (Accueil de Jour Itinérant) de 7 pl dont 4 par création et 3 par redéploiement	Création	2014	4	43 624,00 €		
37	Indre-et-loire	AJ	Redéploiement de 3 places vers un GCSMS (Accueil de Jour Itinérant 2 pl Abilly + 1 pl Ligueil)	Redéploiement	2014			3	36 684,02 €
37	Indre-et-loire	AJ	Redéploiement de 4 places d'Accueil de Jour de Vernou à Bléré	Redéploiement	2014			4	48 730,73 €
37	Indre-et-loire	AJ	Redéploiement de 4 places d'Accueil de Jour de St Avertin à Fondettes	Redéploiement	2014			4	47 011,84 €
37	Indre-et-loire	PASA	Création d'un PASA à BALLAN MIRE	Création	2014	14	63 798,00 €		
37	Indre-et-loire	PASA	Création d'un PASA à TOURS	Création	2014	14	63 798,00 €		
37	Indre-et-loire	PASA	Création d'un PASA à LUYNES	Création	2014	14	63 798,00 €		
37	Indre-et-loire	PASA	Création d'un PASA à LOCHES	Création	2014	14	63 798,00 €		
37	Indre-et-loire	PASA	Création d'un PASA à RICHELIEU	Création	2014	7	32 720,00 €		
37	Indre-et-loire	PASA	Création d'un PASA à RICHELIEU	Création	2014	7	31 078,00 €		
37	Indre-et-loire	EHPAD	Création de 80 places d'EHPAD à TOURS	Création	2015	80	768 000,00 €		
37	Indre-et-loire	AJ	Création de 6 places d'Accueil de Jour à TOURS	Création	2015	6	65 436,00 €		
37	Indre-et-loire	HT	Création de 4 places d'Hébergement Temporaire à TOURS	Création	2015	4	42 400,00 €		
37	Indre-et-loire	EHPAD	Extension de 13 places d'EHPAD à DRUYE	Extension	2015	13	124 800,00 €		
37	Indre-et-loire	HT	Création de 3 places d'Hébergement Temporaire à JOUE LES TOURS	Création	2015	3	31 800,00 €		
37	Indre-et-loire	EHPAD	Création de 79 places d'EHPAD à MONTLOUIS	Création	2015	79	758 400,00 €		
37	Indre-et-loire	HT	Création de 3 places d'Hébergement Temporaire à MONTLOUIS	Création	2015	3	31 800,00 €		
37	Indre-et-loire	HT	Création de 2 places d'Hébergement Temporaire à ST CHRISTOPHE S/NAIS	Création	2015	2	21 200,00 €		
37	Indre-et-loire	AJ	Création de 12 places Alzheimer d'Accueil de Jour à TOURS par AAP	Création	2015	12	130 872,00 €		
37	Indre-et-loire	EHPAD	Extension de 6 places d'EHPAD à TOURS	Extension	2015	6	57 600,00 €		
37	Indre-et-loire	EHPAD	Transformation de 8 places d'Accueil de Jour en 6 places d'EHPAD à CHINON	Transformation	2016			6	57 600,00 €
37	Indre-et-loire	HT	Création de 22 places d'Hébergement Temporaire par AAP	Création	2016	22	231 200,00 €		
37	Indre-et-loire	EHPAD	Transformation de 4 places d'Accueil de Jour en places d'EHPAD	Transformation	2017			4	38 400,00 €
37	Indre-et-loire	EHPAD	Extension de 10 places d'EHPAD à ATHEE S/CHER (par redéploiement partiel de RICHELIEU)	Extension	2017	4	40 161,00 €	6	55 839,00 €
Total Indre-et-Loire						334	3 040 283,00 €	27	284 265,59 €

PRIAC 2014-2018 PAR TERRITOIRE POPULATION PERSONNES AGEES

N° Dép	Implantation	Catégorie Structure	Description	Nature Opération	Année de réalisation	Places Plans nationaux	Montant Plans nationaux	Places par redéploiement de l'enveloppe médico-sociale	Montants redéploiement enveloppe médico sociale
41	Loir-et-Cher	EHPAD	Extension de 15 places d'EHPAD à MER	Extension	2014	15	144 000,00 €		
41	Loir-et-Cher	PASA	Création d'un PASA à ROMORANTIN	Création	2014	14	63 798,00 €		
41	Loir-et-Cher	AJ	Extension de 2 places d'Accueil de Jour à BLOIS (La Chrysalide)	Création	2014	2	21 812,00 €		
41	Loir-et-Cher	AJ	Redéploiement de 4 places d'Accueil de Jour d'ONZAIN à ROMORANTIN	Redéploiement	2015			4	43 624,00 €
41	Loir-et-Cher	AJ	Redéploiement de 3 places d'Accueil de Jour de MONTRICHARD à ST AIGNAN	Redéploiement	2015			3	32 718,00 €
41	Loir-et-Cher	HT	Extension de 11 places d'Hébergement Temporaire (remaillage territorial en cours)	Extension	2015	11	116 600,00 €		
41	Loir-et-Cher	AJ	Création de 6 places d'Accueil de Jour à ROMORANTIN	Création	2015	6	65 436,00 €		
41	Loir-et-Cher	SSIAD	Extension de 5 places de SSIAD dans l'agglomération de Blois	Extension	2015	5	52 500,00 €		
41	Loir-et-Cher	EHPAD	Extension de 14 places d'EHPAD	Extension	2017	14	134 400,00 €		
Total Loir-et-Cher						67	598 546,00 €	7	76 342,00 €

PRIAC 2014-2018 PAR TERRITOIRE POPULATION PERSONNES AGEES

N° Dép	Implantation	Catégorie Structure	Description	Nature Opération	Année de réalisation	Places Plans nationaux	Montant Plans nationaux	Places par redéploiement de l'enveloppe médico-sociale	Montants redéploiement enveloppe médico sociale
45	Loiret	EHPAD	Extension de 22 places d'EHPAD à LORCY	Extension	2014	22	211 200,00 €		
45	Loiret	HT	Extension de 3 places d'Hébergement Temporaire à LORCY	Extension	2014	3	31 800,00 €		
45	Loiret	HT	Transformation de 4 places d'Accueil de Jour en 4 places d'Hebergement Temporaire à LA FERTE	Transformation	2014			4	43 934,60 €
45	Loiret	PASA	Création d'un PASA à AUXY	Création	2014	12	54 684,00 €		
45	Loiret	PASA	Création d'un PASA à MALESHERBES	Création	2014	12	54 684,00 €		
45	Loiret	PASA	Création d'un PASA à MONTARGIS	Création	2014	14	63 798,00 €		
45	Loiret	PASA	Création d'un PASA à DRY	Création	2014	14	63 798,00 €		
45	Loiret	PASA	Création d'un PASA à ST BENOIT SUR LOIRE	Création	2014	14	63 798,00 €		
45	Loiret	EHPAD	Création de 80 places d'EHPAD à ST DENIS DE L'HOTEL	Création	2015	80	768 000,00 €		
45	Loiret	AJ	Création de 6 places d'Accueil de Jour à ST DENIS DE L'HOTEL	Création	2015	6	65 436,00 €		
45	Loiret	HT	Création de 4 places d'Hébergement Temporaire à ST DENIS DE L'HOTEL	Création	2015	4	42 400,00 €		
45	Loiret	EHPAD	Extension de 26 places d'EHPAD à ST JEAN DE LA RUELLA	Extension	2015	26	249 600,00 €		
45	Loiret	EHPAD	Extension de 13 places d'EHPAD à BEAUNE LA ROLANDE	Extension	2015	13	124 800,00 €		
45	Loiret	HT	Extension de 5 places d'Hébergement Temporaire à HUISSEAU SUR MAUVES	Extension	2015	5	53 000,00 €		
45	Loiret	EHPAD	Extension de 18 places d'EHPAD à MONTARGIS	Extension	2015	18	172 800,00 €		
45	Loiret	AJ	Création de 10 places d'Accueil de Jour à MONTARGIS	Création	2015	10	109 060,00 €		
45	Loiret	HT	Création de 5 places d'Hébergement Temporaire à MONTARGIS	Création	2015	5	53 000,00 €		
45	Loiret	AJ	Redéploiement de 2 places d'Accueil de Jour d'ORLEANS à SULLY SUR LOIRE	Redéploiement	2015			2	22 275,00 €
45	Loiret	HT	Redéploiement de 4 places d'Hébergement Temporaire en HT d'Urgence à MONTARGIS	Redéploiement	2015			4	43 299,72 €
45	Loiret	EHPAD	Extension de 7 places d'EHPAD à LORCY	Extension	2015	7	67 200,00 €		
45	Loiret	SSIAD	Extension de 5 places de SSIAD	Extension	2015	5	52 500,00 €		
45	Loiret	AJ	Redéploiement de 2 places d'Accueil de Jour d'ORLEANS à CLERY ST ANDRE	Redéploiement	2016			2	22 275,00 €
45	Loiret	EHPAD	Extension de 7 places d'EHPAD à BRIARE par AAP	Extension	2016	7	67 200,00 €		
45	Loiret	AJ	Création de 12 places d'Accueil de Jour à BRIARE par AAP	Création	2016	12	130 872,00 €		
45	Loiret	HT	Création de 12 places d'Hébergement Temporaire à BRIARE par AAP	Création	2016	12	127 200,00 €		
45	Loiret	EHPAD	Extension de 8 places d'EHPAD à OLIVET	Extension	2016	8	76 800,00 €		
45	Loiret	SSIAD Spécialisé	Participation à la Création d'une Equipe Mobile pour PA migrants dans le Loiret	Création	2016	10	104 336,00 €		
Total Loiret						319	2 807 966,00 €	12	131 784,32 €

IMPLANTATION	PUBLIC	TYPE D'ESMS	TYPE DE PUBLIC	DESCRIPTION	NATURE DE L'OPERATION	ANNEE DE REALISATION	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - PLACES	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - MONTANTS	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - PLACES	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - MONTANTS	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - PLACES	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - MONTANTS	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - PLACES	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - MONTANTS
Cher	Enfants	SESSAD	déficience auditive	Extension du 9 places du SAFEP SSEFIS AIDAPHI à Bourges	Extension	2014	5	90 533 €						
Cher	Enfants	SESSAD	déficience motrice	Extension du SESSAD L'ADAPT à Bourges	Extension	2014	4	70 648 €						
Cher	Enfants	CAMSP	toutes déficiences	Extension du CAMSP AIDAPHI à Bourges	Extension	2014		70 000 €						
Cher	Enfants	SESSAD	autisme - troubles envahissants du développement	création par redéploiement de l'offre médico-sociale (IME/ITEP)	Transformation	2015			15	450 000 €				
Cher	Adultes	SAMSAH	déficience motrice	Extension du SAMSAH APP à Bourges	Extension	2014	7	77 377 €						
Cher	Adultes	Accueil temporaire en FAM	déficience motrice	Création d'une place d'hébergement temporaire de FAM à Châteauneuf s/ Cher	Création	2014	1	12 500 €						
Cher	Adultes	FAM	autisme - troubles envahissants du développement	Extension FAM pour autistes à Osmy	Création	2014/2015	7	184 941 €						
Cher	Adultes	MAS	polyhandicap	Extension de 3 places de MAS pour polyhandicapés par redéploiement	Extension	2015			3	90 000 €				
Cher	Adultes	FAM	déficience psychique	Création du FAM Chezai Benoit de 45 places par transformation de lits de psychiatrie du CH G Sand	Transformation	2015/2016					45	1 186 378 €		
Total Cher							24	505 999 €	18	540 000 €	45	1 186 378 €	0	- €

IMPLANTATION	PUBLIC	TYPE D'ESMS	TYPE DE PUBLIC	DESCRIPTION	NATURE DE L'OPERATION	ANNEE DE REALISATION	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - PLACES	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - MONTANTS	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - PLACES	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - MONTANTS	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - PLACES	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - MONTANTS	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - PLACES	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - MONTANTS
Eure-et-Loir	Enfants	SESSAD	déficience motrice	Fin de financement du SESSAD APF à Chartres	Création	2014	6	120 000 €						
Eure-et-Loir	Enfants	Itep	troubles de la personnalité - troubles du caractère et du comportement	Rebasage de l'ITEP de 20 places par l'ADPEP 28 à Morancez	Rebasage	2014		97 280 €						
Eure-et-Loir	Enfants	Equipe mobile / SESSAD	troubles du langage et des apprentissages	Création d'un dispositif de diagnostic et de coordination des troubles de l'apprentissage par redéploiement	Création	2014	1	24 000 €		68 000 €				
Eure-et-Loir	Enfants	SESSAD	autisme - troubles envahissants du développement	Création d'un SESSAD autisme 6-14 ans par appel à projets dans le cadre de la réorganisation de la pédopsychiatrie du territoire	Création	2014/2015	30	607 410 €						
Eure-et-Loir	Enfants	IME	toutes déficiences	Extension de 4 places d'IME par redéploiement de moyens	Extension	2015			4	150 000 €				
Eure-et-Loir	Enfants	SESSAD	déficience visuelle	Extension de 4 places pour déficients visuels du SSAI à Lucé	Extension	2015	4	96 000 €						
Eure-et-Loir	Enfants	SESSAD	autisme - troubles envahissants du développement	Création d'un SESSAD pro autisme (ANDROS) financé sur réserve nationale	Création	2016	7	175 000 €						
Eure-et-Loir	Adultes	SSIAD	toutes déficiences	Transformation de 28 places de SSIAD PA en SSIAD PH	Transformation	2014					28	319 396 €		
Eure-et-Loir	Adultes	SAMSAH	autisme - troubles envahissants du développement	Création d'un SAMSAH autisme par appel à projets	Création	2015	10	200 000 €						
Total Eure et Loir							58	1 319 690 €	4	218 000 €	28	319 396 €	0	- €

IMPLANTATION	PUBLIC	TYPE D'ESMS	TYPE DE PUBLIC	DESCRIPTION	NATURE DE L'OPERATION	ANNEE DE REALISATION	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - PLACES	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - MONTANTS	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - PLACES	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - MONTANTS	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - PLACES	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - MONTANTS	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - PLACES	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - MONTANTS
Indre	Enfants	SESSAD	déficience intellectuelle	Extension du SESSAD du Blanc	Extension	2014	6	107 454 €						
Indre	Enfants	SESSAD	déficiences sensorielles	Extension du SAFEP SSEFIS Arc en Ciel AIDAPHI à Châteauroux	Extension	2014	9	180 000 €						
Indre	Adultes	SAMSAH	déficience psychique	Extension de 5 places du SAMSAH psy UGECAM à Châteauroux	Extension	2015	5	71 500 €						
Total Indre							20	358 954 €	0	- €	0	- €	0	- €

IMPLANTATION	PUBLIC	TYPE D'ESMS	TYPE DE PUBLIC	DESCRIPTION	NATURE DE L'OPERATION	ANNEE DE REALISATION	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - PLACES	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - MONTANTS	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - PLACES	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - MONTANTS	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - PLACES	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - MONTANTS	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - PLACES	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - MONTANTS
Indre-et-Loire	Enfants	Unité Enseignement	autisme - troubles envahissants du développement	Création d'une unité d'enseignement maternelle autisme	Création	2014	7	280 000 €						
Indre-et-Loire	Enfants	SESSAD	toutes déficiences	Extensions de plusieurs SESSAD du département	Extension	2015	15	268 635 €						
Indre-et-Loire	Enfants	Etablissement Expérimental	autisme - troubles envahissants du développement	Création sur réserve nationale d'un établissement expérimental ABA pour jeunes autistes par la Fondation Autisme à Tours	Création	2015	10	720 000 €						
Indre-et-Loire	Enfants	SESSAD	autisme - troubles envahissants du développement	Création de 15 places de SESSAD autisme par AAP	Création	2018	15	440 250 €						
Indre-et-Loire	Adultes	UEROS	cérébro-lésés - traumatisés crâniens - accidents vasculaire cérébraux	Création d'une UEROS sur le site du CRP Fontenailles à Loustault	Création	2014	13	609 388 €						
Indre-et-Loire	Adultes	Accueil temporaire en FAM	autisme - troubles envahissants du développement	Création de 6 places d'accueil de jour pour adultes autistes au FAM Les Maisonnées à Azay Le Rideau	Création	2014	6	150 000 €						
Indre-et-Loire	Adultes	SAMSAH	déficience motrice	Extension de 5 places du SAMSAH APF de Tours	Extension	2015	5	55 270 €						
Indre-et-Loire	Adultes	FAM	déficience intellectuelle	Médicalisation du FO La Source à Ambillou	Création	2015	5	117 500 €	1	22 203 €				
Indre-et-Loire	Adultes	FAM	toutes déficiences	Médicalisation de places du foyer de vie la Bellangerie	Création	2015	5	117 500 €						
Total Indre et Loire							81	2 758 543 €	1	22 203 €	0	- €	0	- €

IMPLANTATION	PUBLIC	TYPE D'ESMS	TYPE DE PUBLIC	DESCRIPTION	NATURE DE L'OPERATION	ANNEE DE REALISATION	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - PLACES	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - MONTANTS	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - PLACES	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - MONTANTS	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - PLACES	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - MONTANTS	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - PLACES	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - MONTANTS
Loir-et-Cher	Enfants	Service Expérimental	toutes déficiences	Création d'un SARIA par transformation de l'ITEP du CDSAE	Création	2014	10	350 000 €						
Loir-et-Cher	Enfants	CAMSP	toutes déficiences	Extension du CAMSP du CH de Blois	Extension	2015		180 000 €						
Loir-et-Cher	Enfants	IME	autisme - troubles envahissants du développement	Extension IME APAJH 41 à Naveil (pérennisation agrément 6 places provisoires)	Extension	2015	6	184 000 €						
Loir-et-Cher	Enfants	IME	déficience intellectuelle	Extension IME Les Grouets à Blois (pérennisation agrément 5 places provisoires)	Extension	2015	5	95 000 €						
Loir-et-Cher	Enfants	IME	polyhandicap	Extension IME ADAPEI de Blois	Extension	2015			1	26 902 €				
Loir-et-Cher	Adultes	Accueil temporaire en FAM	autisme - troubles envahissants du développement	Création d'un accueil de jour en FAM pour autistes à Blois	Création	2014	13	347 100 €						
Loir-et-Cher	Adultes	SAMSAH	déficience psychique	Création d'un SAMSAH psy à Blois ou Romorantin	Création	2015	10	143 000 €						
Loir-et-Cher	Adultes	FAM	personnes handicapées vieillissantes	Création de 15 places de FAM pour PHV par appel à projets	Création	2015/2016/2017	15	375 000 €						
Loir-et-Cher	Adultes	SAMSAH	déficience psychique	Création d'un SAMSAH psy à Vendôme par AAP	Création	2015	10	143 000 €						
Loir-et-Cher	Adultes	SAMSAH	autisme - troubles envahissants du développement	Création de 10 places de SAMSAH autisme par AAP	Création	2016	10	200 000 €						
Total Loir et Cher							79	2 017 100 €	1	26 902 €	0	- €	0	- €

IMPLANTATION	PUBLIC	TYPE D'ESMS	TYPE DE PUBLIC	DESCRIPTION	NATURE DE L'OPERATION	ANNEE DE REALISATION	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - PLACES	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - MONTANTS	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - PLACES	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - MONTANTS	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - PLACES	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - MONTANTS	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - PLACES	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - MONTANTS
Loiret	Enfants	Jardin d'enfants spécialisé	toutes déficiences	Extension du JES ADAPEI 45 à Orléans sur réserve nationale	Extension	2014	5	180 000 €						
Loiret	Enfants	SESSAD	autisme - troubles envahissants du développement	Extension de 5 places de SESSAD autisme à Olivet/Saran	Extension	2014	5	89 545 €						
Loiret	Enfants	SESSAD	déficience intellectuelle	Création de 3 places de SESSAD DI par redéploiement	Extension	2015			3	50 700 €				
Loiret	Enfants	SESSAD	toutes déficiences	Fin de création du SESSAD PRO à Olivet	Création	2014/2015	10	179 090 €						
Loiret	Enfants	IME	toutes déficiences	Création d'un IMPRO à Châteauneuf s/ Loire par redéploiement d'enveloppe	Création	2015			15	558 000 €				
Loiret	Enfants	SESSAD	polyhandicap	Création de 2 places de SESSAD polyhandicap par redéploiement	Extension	2015			2	40 300 €				
Loiret	Enfants	SESSAD	autisme - troubles envahissants du développement	Extension de 3 places du SESSAD ADAPEI à Pithiviers	Extension	2015/2016	3	88 050 €						
Loiret	Adultes	FAM	autisme - troubles envahissants du développement	Création d'un FAM Autisme à Saran	Création	2014	24	600 000 €						
Loiret	Adultes	FAM	toutes déficiences	Extension du FAM Isambert à Olivet	Création	2014/2015	18	423 000 €						
Loiret	Adultes	SSIAD	toutes déficiences	Extension du SSIAD ADPEP 45 à Saint Jean de Braye	Extension	2015	10	118 000 €						
Loiret	Adultes	FAM	personnes handicapées vieillissantes	Médicalisation de 2 places de foyer de vie pour PHV à Villemandeur	Création	2015	2	47 000 €						
Loiret	Adultes	FAM	personnes handicapées vieillissantes	Médicalisation de 5 places du foyer de vie "les Amis de Pierre" pour PHV	Création	2015	5	117 500 €						
Loiret	Adultes	FAM	personnes handicapées vieillissantes	Médicalisation d'1 place de foyer de vie pour PHV à Pithiviers	Création	2015	1	23 500 €						
Loiret	Adultes	FAM	personnes handicapées vieillissantes	Médicalisation d'1 place de foyer de vie pour PHV à Gien	Création	2015	1	23 500 €						
Loiret	Adultes	SSIAD	toutes déficiences	Transformation de 5 places de SSIAD PA en SSIAD PH	Transformation	2015					5	61 295 €		
Loiret	Adultes	MAS	polyhandicap	Création de 10 places de MAS à Orléans par redéploiement	Création	2016			10	850 000 €				
Loiret	Adultes	SAMSAH	autisme - troubles envahissants du développement	Création de 10 places de SAMSAH autisme par AAP	Création	2016/2017	10	200 000 €						
Total Loiret							94	2 089 185 €	30	1 499 000 €	5	61 295 €	0	- €

IMPLANTATION	PUBLIC	TYPE D'ESMS	TYPE DE PUBLIC	DESCRIPTION	NATURE DE L'OPERATION	ANNEE DE REALISATION	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - PLACES	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - MONTANTS	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - PLACES	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - MONTANTS	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - PLACES	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - MONTANTS	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - PLACES	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - MONTANTS
REGION	Enfants	CAMSP / CMPP	autisme - troubles envahissants du développement	Renforcement CAMSP / CMPP	Extension	2014/2017	0	473 765 €						
REGION	Enfants / Adultes	Renforcement de l'offre	autisme - troubles envahissants du développement	Renforcement des moyens des ESMS accueillant des enfants ou adultes autistes	Rebasage	2014/2017	0	1 035 669 €						
REGION	Enfants	UE	autisme - troubles envahissants du développement	Création de 5 unités d'enseignement maternelle autisme (18/28/36/41/45)	Création	2015/2017	35	1 400 000 €						
REGION	Enfants	SESSAD	autisme - troubles envahissants du développement	Création de 5 places de SESSAD autisme par extensions non importantes	Extension	2015/2017	5	146 750 €						
REGION	Adultes	Equipe relais	handicap rare - déficiences auditives et visuelle associées	Création d'une équipe relais handicap rare par AAC	Création	2014/2015	0	200 000 €						
REGION	Adultes	Renforcement de l'offre	handicap rare - déficiences auditives et visuelle associées	Développement de l'offre médico-sociale à destination des handicaps rares	Création	2015	0	447 862 €						
REGION	Adultes	Service expérimental ou innovant	toutes déficiences	Création par appel à projets de dispositifs innovants de prise en charge des amendements "Creton"	Création	2015/2016	0	694 931 €						
REGION	Adultes	Equipe mobile / renfort ESMS / projet expérimental ou innovant	personnes handicapées vieillissantes	Création par appel à projets de dispositifs de prise en charge des PHV (équipe mobile, renforcement des moyens en soins dans les ESMS existants, projets innovants...)	Création	2016	0	738 970 €						
REGION	Adultes	Etablissement d'Accueil temporaire	autisme - troubles envahissants du développement	Création de 9 places d'accueil temporaire en ESMS pour personnes autistes	Création	2016/2017	9	370 486 €						
REGION	Adultes	MAS / FAM / SAMSAH	autisme - troubles envahissants du développement	Création de 30 places pour adultes autistes en MAS / FAM / SAMSAH	Création	2017	30	1 413 755 €						
Total REGION							79	6 922 188 €	0	- €	0	- €	0	- €
TOTAL PRIAC PH							435	15 971 659 €	54	2 306 105 €	78	1 567 089 €	0	- €

IMPLANTATION	PUBLIC	TYPE D'ESMS	TYPE DE PUBLIC	DESCRIPTION	NATURE DE L'OPERATION	ANNEE DE REALISATION	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - PLACES	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - MONTANTS	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - PLACES	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - MONTANTS	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - PLACES	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - MONTANTS	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - PLACES	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - MONTANTS
Cher	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2014							4	47 600 €
Cher	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2015							4	47 600 €
Cher	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2016							4	47 600 €
Total Cher							0	- €	0	- €	0	- €	12	142 800 €
Eure-et-Loir	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2014							13	154 700 €
Eure-et-Loir	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2015							15	178 500 €
Eure-et-Loir	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2016							15	178 500 €
Total Eure et Loir							0	- €	0	- €	0	- €	43	511 700 €
Indre	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2016							15	178 500 €
Total Indre							0	- €	0	- €	0	- €	15	178 500 €
Indre-et-Loire	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2014							1	11 900 €
Indre-et-Loire	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2015							6	71 400 €
Indre-et-Loire	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2016							6	71 400 €
Total Indre et Loire							0	- €	0	- €	0	- €	13	154 700 €
Loir-et-Cher	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2014							5	59 500 €
Loir-et-Cher	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extension de l'ESAT hors les murs de l'APAJH 41 à Blois	Extension	2015							3	35 700 €
Loir-et-Cher	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2015							5	59 500 €
Loir-et-Cher	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extension de l'ESAT l'Arcade	Extension	2015							4	47 600 €
Loir-et-Cher	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2016							5	59 500 €
Total Loir et Cher							0	- €	0	- €	0	- €	22	261 800 €
Loiret	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2014							20	238 000 €
Loiret	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2015							20	238 000 €
Loiret	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extension ESAT Pithiviers AFPAL	Extension	2015							4	47 600 €
Loiret	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extension ESAT APHL	Extension	2015							5	59 500 €
Loiret	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extension ESAT Giennois ADPEP 45	Extension	2015							3	35 700 €
Loiret	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extension ESAT Poilly les Gien	Extension	2015							3	35 700 €
Loiret	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extension ESAT Saran	Extension	2015							3	35 700 €
Loiret	Adultes	ESAT	autisme - troubles envahissants du développement	Création d'un ESAT de 20 places à destination des personnes autistes par AAP	Création	2015							20	238 000 €
Loiret	Adultes	ESAT	toutes déficiences	Extensions d'ESAT du département	Extension	2016							20	238 000 €
Total Loiret							0	- €	0	- €	0	- €	98	1 166 200 €
TOTAL PRIAC PH							0	- €	0	- €	0	- €	105	1 249 500 €

IMPLANTATION	PUBLIC	TYPE D'ESMS	TYPE DE PUBLIC	DESCRIPTION	NATURE DE L'OPERATION	ANNEE DE REALISATION	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - PLACES	REALISATION SUR MESURES NOUVELLES - MONTANTS	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - PLACES	REALISATION SUR REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE MEDICO-SOCIALE - MONTANTS	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - PLACES	REALISATION SUR TRANSFERT DU SANITAIRE OU AUTRE - MONTANTS	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - PLACES	REALISATION SUR CREDITS SPECIFIQUES - MONTANTS
Cher	Adultes	GEM	cérébro-lésés - traumatisés crâniens - accidents vasculaire cérébraux	Création d'une GEM à St-Amand Montrond (Espoir 18)	Création	2014							0	75 000 €
Cher	Adultes	GEM	cérébro-lésés - traumatisés crâniens - accidents vasculaire cérébraux	Création d'un GEM à Vierzon (Handicap invisible)	Création	2015							0	75 000 €
Total Cher							0	- €	0	- €	0	- €	0	150 000 €
Total Eure et Loir							0	- €	0	- €	0	- €	0	- €
Indre	Adultes	GEM	cérébro-lésés - traumatisés crâniens - accidents vasculaire cérébraux	Création d'un GEM interdépartemental sur le bassin du Berry (APF)	Création	2015							0	75 000 €
Indre	Adultes	GEM	cérébro-lésés - traumatisés crâniens - accidents vasculaire cérébraux	Création d'un GEM interdépartemental (dpt 36 et 37)	Création	2015							0	75 000 €
Total Indre							0	- €	0	- €	0	- €	0	150 000 €
Indre-et-Loire	Adultes	GEM	cérébro-lésés - traumatisés crâniens - accidents vasculaire cérébraux	Création d'un GEM interdépartemental dans l'Indre et Loire en complément du GEM APF existant dans le Berry	Création	2015							0	75 000 €
Indre-et-Loire	Adultes	GEM	cérébro-lésés - traumatisés crâniens - accidents vasculaire cérébraux	Création d'un GEM adossé à l'équipe mobile du CRF Bel Air en lien avec l'AFTC	Création	2015							0	75 000 €
Total Indre et Loire							0	- €	0	- €	0	- €	0	150 000 €
Total Loir et Cher							0	- €	0	- €	0	- €	0	- €
Loiret	Adultes	GEM	cérébro-lésés - traumatisés crâniens - accidents vasculaire cérébraux	Création d'un GEM interdépartemental (dpt 18 et 45)	Création	2015							0	75 000 €
Loiret	Adultes	GEM	déficience psychique	Création d'un GEM à Orléans (Club House)	Création	2015							0	75 000 €
Loiret	Adultes	GEM	déficience psychique	Création d'un GEM à Montargis (Artistes de nos vies)	Création	2015							0	75 000 €
Total Loiret							0	- €	0	- €	0	- €	0	225 000 €
TOTAL PRIAC PH							0	- €	0	- €	0	- €	0	675 000 €